

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LA COMMISSION DU BAPE : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président
M. JOSEPH ZAYED, commissaire
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 15

Séance tenue le 28 novembre 2014 à 13 h
Hôtel Québec
Salle Monet
3115, avenue des hôtels
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2014
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT 1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC..... 1
M. Stéphane Forget
M. Guy Hébert
M. MICHEL DUGUAY 22
ENVIRONNEMENT VERT PLUS (par Skype) 32
M. Bilbo Cyr
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (par Skype) 40
Mme Clémentine Cornille
REPRISE DE LA SÉANCE
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA GASPÉSIE
ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (par Skype) 55
M. Yanick Desbiens
ACTION BORÉALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (par Skype)..... 66
M. Henri Jacob

**SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2014
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors mesdames et messieurs, on va reprendre l'audience où on l'avait laissée hier soir. Je souhaite la bienvenue aux participants d'aujourd'hui et je salue aussi les internautes qui suivent nos travaux par Internet.

10

Je ferai un bref rappel. Nous allons accorder une présentation d'une quinzaine de minutes à chaque participant; la Commission se réserve la possibilité de poser des questions par la suite.

15

Et cet après-midi, je vais devoir être un petit peu plus serré sur la gestion du temps parce que nous avons quatre (4) présentations par Skype qu'on va avoir avec des participants aux quatre (4) coins du Québec. Alors comme ces personnes sont cédulées pour des moments précis, alors on va essayer de respecter l'horaire établi.

20

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC**

25

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors dans un premier temps, on accueille les représentants de la Fédération des chambres de commerce du Québec qui sera représentée aujourd'hui par monsieur Stéphane Forget et monsieur Guy Hébert.

30

Messieurs, bienvenue et bonjour.

PAR M. STÉPHANE FORGET :

35

Bonjour. Merci beaucoup, merci de nous recevoir aujourd'hui, monsieur le Président, les membres de la Commission.

Alors brièvement, Stéphane Forget, je suis vice-président de stratégie et affaires économiques à la Fédération des chambres de commerce; je suis accompagné de monsieur Guy Hébert qui est membre de la Fédération, membre du comité mines de la Fédération, qui est aussi

40 un des rares, probablement un des rares industriels québécois qui connaît bien le dossier de l'uranium au Québec.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Réseau de plus de...»)

45 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 7^e ligne, «... de commerce provinciale.»)**

50 La FCCQ suit et s'implique depuis fort longtemps dans les dossiers liés aux ressources naturelles. Nous croyons que dans le cadre d'un développement économique responsable, l'exploitation de nos ressources naturelles représente une grande opportunité pour le développement économique du Québec dans son ensemble et des régions concernées en particulier.

55 Elle croit également que le développement du Québec passe par la valorisation et la diversification de son potentiel minéral en exploitant le sous-sol de nouvelles régions ainsi que de nouveaux types de gisement.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «L'uranium...»)

60 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... certains mythes.»)**

Tout d'abord, il nous apparaît important de revenir sur les normes et la réglementation applicables au Canada, et nous espérons que le BAPE saura en tenir compte dans son rapport.

65 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, 4^e ligne, «Mais elle tient à...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... au Canada.»)

70 Avec les exemples de gisements à haute teneur exploités en Saskatchewan, soulignons encore que les normes en vigueur au Canada ne conduisent à aucune contamination radioactive liée aux résidus miniers.

75 Finalement, toutes les sociétés minières, sans exception, doivent soumettre à la Commission canadienne un plan de restauration du site dès la conception d'un projet uranifère. Ce plan doit être accompagné d'une garantie financière qui assurera la totalité des coûts de restauration, même dans le cas des projets d'exploration avancée.

Ainsi, on constate que l'environnement est priorisé à travers toute la chaîne de la filière uranifère, de l'exploration jusqu'à la restauration. En ce sens, la Commission canadienne délivre un

80 permis distinct pour chacune des phases du cycle de vie d'une mine et d'une usine de concentration d'uranium.

85 Il est également important de préciser que toutes les mines d'uranium en exploitation au Canada sont certifiées ISO 14001, une norme internationale de qualité en gestion environnementale.

De même, et je vous apprendrai rien à cette étape-ci!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «La filière uranifère...»)

90

FIN DE LA LECTURE (Page 12, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... et évolutive.»)

95

Cette utilisation nous permet de faire un lien avec le succès de la filière uranifère de nos voisins de l'Ouest qui repose notamment sur l'appui massif des citoyens, selon différents sondages récents.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «En décembre 2011...»)

100

FIN DE LA LECTURE (Page 15, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «... le concept...»)

Comme s'apprête à le faire le ministre des Ressources naturelles alors qu'il l'a annoncé récemment.

105

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, 2^e paragraphe, 2^e ligne, «... ainsi que son processus...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 16, 2^e paragraphe, avant-dernière ligne, «... une nuisance.»)

110

Nous ne croyons pas que c'est le cas. Mais que peuvent les experts présents par exemple aux séances du BAPE, ou même les commissaires du BAPE devant des salles qui sont pas toujours pleines, et qui fait en sorte que c'est probablement plus difficile de rejoindre l'ensemble de la population dans des dossiers aussi complexes que ceux-ci!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «La FCCQ recommande...»)

115

FIN DE LA LECTURE (Page 17, dernière ligne, «... la crédibilité du Québec.»)

Voilà, messieurs les Commissaires, cela complète notre présentation.

Nous sommes bien sûr intéressés à échanger et à répondre à vos questions.

120 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Nous vous remercions nous aussi, et nous avons certainement quelques questions.

Michèle, voulez-vous commencer?

125 **PAR LA COMMISSAIRE :**

130 En page 6 du mémoire que j'ai, puisque je vois qu'il y a eu de la réorganisation dans la façon dont vous nous avez présenté vos interrogations et vos assertions, mais c'est correct, on s'y est retrouvé finalement, vous dites que l'encadrement de la CCSN est une garantie des plus hautes normes de sécurité et de pratiques, et de bonnes pratiques et qu'aucun gouvernement – je vous cite de mémoire parce que je retrouve pas exactement le phrasé là-dedans – mais vous dites qu'aucun gouvernement provincial n'est actuellement aussi bien équipé pour faire face et dans cet esprit-là, et vous le dites vous-même en page 14 de votre mémoire que c'est à cet effet-là que le

135 Labrador a cru utile de prendre un certain temps de délai pour étudier les incertitudes, préciser le cadre réglementaire.

Une démarche comme celle-là de prendre un certain délai temporaire ne vous semble pas raisonnable pour se préparer à avoir sur son territoire une industrie comme l'industrie uranifère?

140 **PAR M. GUY HÉBERT :**

145 Au Québec, l'industrie uranifère existe depuis les années soixante-dix. L'industrie de l'exploration sur l'uranium au Québec existe depuis les années soixante-soixante-dix. Il y a eu énormément d'argent d'investi dans différentes régions du Québec, entre autres par la SOQUEM.

150 C'est une industrie qui était connue jusqu'au milieu des années quatre-vingt. Contrairement au Labrador où il y avait pas beaucoup de travaux, le territoire n'était pas connu, et au Québec, avec la Loi des mines, l'organisation du ministère de l'Énergie et des Ressources, on considère que le Québec est bien équipé pour encadrer ça.

Même si au niveau de l'uranium comme tel, il n'y a pas d'expertise au Québec, et puis que la Commission canadienne de sûreté nucléaire, avec ses huit cents (800), est extrêmement bien équipée pour ça.

155 On l'a vécu, on a vu la différence entre l'Agence canadienne environnementale et le ministère de l'Environnement du Québec, il y a une différence énorme, parce qu'ils ont pas les mêmes capacités monétaires, ils ont pas les mêmes équipes aussi.

160 Et il n'y a pas d'expertises au Québec comme telles et je pense pas que le Québec va se
doter d'une expertise parce que ça existe au niveau canadien, et c'est sous juridiction de la
Commission canadienne de sûreté nucléaire qui a des spécialistes vraiment vraiment experts
qu'on pourrait dire, contrairement à ce que le Québec a. Le Québec, je pense qu'il y a une (1) ou
deux (2) personnes qui connaissent l'uranium.

165

PAR LA COMMISSAIRE :

170

Justement, dans le sens de ce que vous venez de dire, c'est tout à fait connu qu'en termes
d'exploration ou en tout cas d'acquisition de connaissances, l'uranium fait partie du paysage
québécois depuis la fin de la dernière guerre, mais en termes d'exploitation, et vous venez de le
dire, vous dites que nos ministères n'ont pas cette expérience-là.

175

Ce serait pas prudent, justement, comme le font les autres provinces, d'avoir à tout le moins
un minimum d'expertise pour accompagner et être accompagné par la CCSN et prendre le temps
requis de développer le cadre qu'il nous faudrait pour faire l'exploitation?

Vous trouvez pas ça prudent?

180

PAR M. GUY HÉBERT :

Non. Vraiment, c'est pas une question de prudence, c'est une question de capacité. Pour le
Québec, on a la CSST qui a des inspecteurs très très qualifiés dans les mines, on a beaucoup de
mines souterraines ou des mines à ciel ouvert au Québec, la CSST a ces connaissances-là.

185

Parce qu'une mine d'uranium, c'est une mine, carrément une mine. Il y a certaines mesures
de sécurité qui sont plus avancées que d'autres, mais la Commission canadienne puis la CSST, les
inspecteurs des mines de la CSST sont très très compétents pour évaluer les réglementations de
la CNSC.

190

La grosse différence que moi, j'ai connue, parce que j'ai opéré des mines souterraines au
Québec aussi, la grosse différence, c'est vraiment la ventilation. Mais c'est des volumes qui sont
plus importants, qui sont plus gros, et puis les mesures de sécurité et de santé des travailleurs est
un petit peu différente. Mais la CSST, présentement, est extrêmement bien équipée en sécurité.

195

Parce que ce sont des mines, c'est pas rien de particulier, ce sont des mines.

PAR LA COMMISSAIRE :

200 Dans un autre ordre d'idée, vous dites en page 15 du mémoire que la Fédération, en fait, recommande de prendre en compte les aspects économiques des grands projets dans l'analyse, puisque l'analyse du développement durable, c'est pas uniquement l'environnement.

205 La question que je vous poserais : est-ce que pour tenir compte de cela, une étude de faisabilité est un instrument d'évaluation que vous considérez bien fait, acceptable pour regarder l'aspect économique d'un grand projet?

Une étude de faisabilité finale ou en tout cas la plus avancée possible, est-ce que c'est un outil que vous considérez comme intéressant?

210 **PAR M. GUY HÉBERT :**

215 C'est certain qu'une étude de faisabilité s'attache au projet, s'attache spécifiquement au projet, inclut aussi, parce qu'on appelle ça un "bankable feasibility study", c'est une étude qui permet d'aller emprunter à des banques, c'est assez strict.

PAR LA COMMISSAIRE :

Un 43.101 par exemple.

220 **PAR M. GUY HÉBERT :**

225 Ah, c'est beaucoup plus poussé qu'un 43.101. 43.101, c'est au niveau de l'exploration. Un "bankable feasibility study", ça permet aller emprunter à des grands consortiums financiers; ça fait que c'est des normes qui sont très strictes, des taux d'escompte, des choses comme ça qu'on retrouve pas dans les 43.101.

Et c'est certain que le projet, l'étude s'attache au projet très spécifiquement. Ça inclut aussi la question de la taxation.

230 Mais au niveau des retombées économiques pour la population locale, c'est pas inclus là-dedans. Est-ce que ça devrait être inclus, peut-être, au niveau de l'acceptabilité sociale, peut-être que ça serait des choses qui pourraient être demandées aux sociétés, et je pense qu'elles se prêteraient volontiers, d'ajouter cette donnée-là de retombées économiques générales.

235 Parce que dans une étude de faisabilité, on n'a pas ça.

PAR LA COMMISSAIRE :

240 Est-ce que vous considérez que ça ferait partie d'un des outils intéressants à inclure dans une analyse économique d'un grand projet?

Parce que la question qui va venir ensuite, c'est : est-ce qu'un promoteur devrait être tenu de les déposer quand on fait l'analyse environnementale d'un projet?

245 **PAR M. GUY HÉBERT :**

Maintenant, je pense que c'est la mise, c'est la norme.

PAR LA COMMISSAIRE :

250 Est-ce qu'on peut invoquer la confidentialité pour refuser de déposer une étude de faisabilité, lorsqu'une commission demande ce genre d'outil là pour analyser un projet?

PAR M. GUY HÉBERT :

255 Bien, je pense qu'il y a des documents qui peuvent être déposés aux commissions comme la vôtre qui peuvent être gardés confidentiels quand même.

260 C'est certain qu'il y a une question de compétitivité, surtout dans les projets industriels. Au niveau minier, la plupart des compagnies, ce sont des compagnies publiques, ça fait que la grande majorité d'informations sont disponibles.

265 Mais les compagnies minières comme telles, l'information, de façon générale, est très disponible.

Quand c'est des minéraux industriels, c'est un petit peu plus compliqué, parce qu'il y a vraiment une question de marché, de compétiteurs; mais si vous produisez de l'or, de l'uranium, du cuivre, on sait le prix qu'on va vendre, puis les coûts sont connus à travers le rapport annuel de la société.

270 Mais la grosse question, c'est la retombée locale. Parce que même les Premières Nations, présentement, les ententes qui sont signées, c'est eux autres qui demandent que ce soit confidentiel. C'est pas les compagnies, ce sont les Premières Nations, entre autres les Cris que je connais, qui demandent que ces informations-là soient gardées confidentielles. C'est impossible de
275 les dévoiler.

Et le gouvernement a de l'air à s'en tenir à ça. Est-ce que ça devrait être changé, peut-être. Mais c'est pas les compagnies qui font obstruction à ça, en grande partie.

280 **PAR LE COMMISSAIRE :**

En fait, je vais me discipliner moi aussi, puisqu'on est pris dans le temps, mais j'aimerais quand même vous poser deux (2) questions.

285 La première découle de la deuxième phase que la Commission avait organisée pour aller chercher l'information auprès de personnes-ressources et d'experts. Dans le cadre des échanges, nous avons eu une discussion assez poussée sur la libération éventuelle des minières qui auraient exploité une mine d'uranium et qui auraient restauré le site.

290 Le porte-parole du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles nous a indiqué, et je l'ai lu hier, pour ne pas utiliser des termes qui ne sont pas les siens, je l'ai relu hier dans les transcriptions, c'est bel et bien ce qu'il a dit textuellement que la libération des minières pour l'uranium n'était que théorique et non pas réelle.

295 Et si on lit ce qui gravitait autour, ce serait dicté par le nombre d'incertitudes autour de l'efficacité des systèmes qui auront été mis en place pour assurer qu'il n'y ait pas de contamination.

300 J'aimerais savoir, vous comme président de Strateco, comment vous réagissez face à une indication de cette nature-là par le porte-parole du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles?

PAR M. GUY HÉBERT :

305 Nous, qu'est-ce qu'on connaît, c'est que le projet est réévalué par la Commission canadienne de la sûreté à tous les cinq (5) ans. Le montant d'argent – ce qui n'existe pas au Québec présentement, pour les autres industries. À la CNSC, la licence est valide pour cinq (5) ans maximum.

310 Et le plan de réhabilitation est réévalué à tous les cinq (5) ans. Et les montants d'argent additionnels doivent être mis in trust, sinon vous arrêtez vos opérations. Ça, c'est clair.

315 Même dans notre cas à nous, on devait mettre, le montant était de six millions de dollars (6 M\$), il n'y a pas aucune société d'exploration au Québec dans des projets, même des mines qui doivent mettre avant de commencer, nous, c'était six millions de dollars (6 M\$) qu'on avait évalué, le coût de réhabilitation, si on se limitait seulement au programme d'exploration avancée, et cet

argent-là, on pouvait pas commencer à excaver, à travailler sur le terrain tant que le six millions de dollars (6 M\$) n'était pas mis in trust.

320 Quand vous parlez de libération éventuelle, c'est certain que dans notre cas, le projet, c'est un petit projet, parce que c'est un petit tonnage mais qui était riche, et qui pouvait se développer avec les années. Ça fait qu'on s'attendait à ce que ce soit toujours renouvelé.

325 On parlait très très très préliminairement, lorsqu'on a fait l'étude économique préliminaire, on parlait d'un montant de trente millions (30 M\$) à mettre pour débiter le projet, si on avait commencé un projet minier éventuellement. C'était à définir avec les autres phases d'études et de permis, mais on envisageait à peu près trente millions (30 M\$) dans l'étude économique et à ça, ça devait être renouvelé.

330 Moi, j'aimerais donner l'exemple de Elliot Lake, vous avez probablement vu des photos en noir et blanc de certains photographes qui présentent ces photos-là, des photos assez sombres de digues et des choses comme ça. Elliot Lake, aujourd'hui, c'est une place de villégiature. C'est une place où les Ontariens se retirent, et c'était des mines qui étaient selon les anciennes normes, qui étaient très très polluantes. Et aujourd'hui, les gens vivent, il y a même un festival de l'uranium à tous les étés.

335 Et ils ont libéré ces compagnies-là. Ces compagnies-là ont été libérées. Je sais, je connais pas, je me souviens pas du nom du projet que la Commission canadienne de sûreté nucléaire dans le nord de la Saskatchewan a libéré aussi; ils reconnaissent que les travaux ont été faits.

340 Et maintenant avec les nouvelles normes où il n'y a plus de digues, ça n'existe plus, en tout cas les nouvelles normes au Canada, il n'y a plus de digues, les résidus miniers sont enfouis.

345 Nous, on avait estimé que la carrière qu'on devait excaver, c'est à peu près deux cents mètres par cent mètres (200 m x 100 m) par vingt mètres (20 m) de profond, c'est pas énorme, avec le tonnage qu'on avait, et c'est pas tellement dispendieux. Mais il y a un monitoring. Puis là, à ce moment-là, ce sera la CNSC qui décide si c'est suffisant; après plusieurs années, on estimait minimum dix (10) ans après la fermeture de la mine de monitoring.

350 Mais si eux autres avaient considéré qu'on avait besoin de plus que ça, il fallait toujours remettre des sous.

355 Ça fait que c'est certain que c'est pas n'importe quelle société qui peut se lancer là-dedans, il faut que tu aies les reins solides, et puis il faut que tu aies les garanties financières pour avancer dedans.

Mais qu'est-ce que monsieur de l'Énergie et Ressources a déclaré qu'il n'y a pas de libération, c'est pas ça que nous, on connaît du Canada, parce qu'on sait que la CNSC en a libéré, des projets.

360 Puis je prends l'exemple encore une fois de Elliot Lake qui était des mines qui étaient opérées dans les pires années au tout début, quand il y avait pratiquement pas de normes, avec des digues; aujourd'hui, la pollution, les gens vivent, se retirent là, ils font leur pamphlet, il y a deux mille (2000) lacs où les gens vont à la pêche, les gens vivent là. Et c'était vraiment des mines énormes, énormes qui, selon moi, étaient faites selon les anciennes normes des années
365 cinquante, soixante, soixante-dix. Et aujourd'hui, les gens vivent très confortables.

PAR LE PRÉSIDENT :

370 Je voudrais poursuivre un peu sur la question de mon collègue Joseph! À plusieurs reprises au cours de l'audience, les gens nous ont manifesté des craintes à propos de ce qui pourrait se passer sur des périodes de cinquante-cent-cent cinquante-deux cents (50-100-150-200) ans après, parce qu'ils disent que l'uranium et les radionucléides en général, ça a des demi-vies assez longues.

375 Cette question-là a été abordée dans un rapport d'Environnement Canada en 96-97 où on disait qu'en plus des redevances que les gouvernements ont le droit de demander pour, je dirais, la vente de l'utilisation du patrimoine minéral, il faudrait qu'on constitue ce qu'eux autres appelaient à l'époque une caisse d'urgence pour être capable d'intervenir lorsque, par exemple, lorsque les
380 compagnies n'existent plus s'il y a un problème, plutôt que de transférer ce problème financièrement et écologiquement à la génération suivante.

Nous, le mandat qui nous a été donné par le ministre de l'Environnement dit précisément qu'on doit se baser sur la Loi sur le développement durable laquelle a un de ses seize (16)
385 principes, c'est l'équité transgénérationnelle.

Ça a été abordé par des dizaines de participants lors des audiences qui nous ont dit, c'est pas normal que notre génération profite de cette activité, par exemple si Québec l'autorise, et qu'un risque soit transféré à la prochaine.

390 Alors il y a divers scénarios qui ont été abordés à titre d'examen très très préliminaire, bien, on a souligné qu'il faudrait peut-être qu'il y ait une contribution particulière, une caisse particulière pour tenir compte de ça. Est-ce qu'elle doit être réservée à l'échelle canadienne aux mines d'uranium? Est-ce qu'elle doit être au Québec réservée à l'ensemble des acteurs miniers? Parce qu'il y en a qui ont dit, les risques des mines ordinaires peuvent aussi à long terme se présenter.
395

C'est un débat sur lequel je me rends compte, on s'est rendu compte évidemment que c'est un débat très embryonnaire à ce stade-ci.

400 Et j'aimerais comprendre ce que vous, vous en pensez. Parce que, vous savez, tout le monde voit par exemple avec ce qui est arrivé à Malartic. Des fois, il y a des accidents environnementaux qui peuvent coûter beaucoup plus cher que la simple restauration d'un site.

405 Je comprends très bien la mécanique sur la restauration et la réhabilitation des sites avec les dépôts et tout ça, on s'est fait expliquer ça de long en large, c'est très intéressant, mais c'est l'après dont je vous parle ici.

C'est parce que ça peut vouloir dire des fardeaux financiers pour les citoyens et les entreprises.

410 Alors comment se prémunir dans une logique d'équité transgénérationnelle contre ce risque de fardeaux financiers? Vous, qu'est-ce que vous en pensez?

PAR M. GUY HÉBERT :

415 Moi, je pense qu'au niveau des mines d'uranium entre autres, à cause de la législation et de sécurité, et les exemples qui existent au Canada, entre autres Elliot Lake où on voit que les déchets ont été contenus, à même les anciennes méthodes, les gens peuvent vivre et moi, je n'ai pas de doute que si on applique vraiment bien les règles de mines souterraines, entre autres, il n'y aura pas d'impacts à long terme. C'est ma vision.

420 Je vois pas de risques intergénérationnels. Si on compare par exemple à des immenses parcs miniers – aujourd'hui, il y a des mines qui opèrent à cinquante-soixante mille tonnes (50 000 t-60 000 t) par jour, les mines d'uranium en Saskatchewan opèrent à cent tonnes (100 t) par jour ou deux cents tonnes (200 t) par jour, nous, c'était sept cents tonnes (700 t) pour l'autre projet, c'est des minettes. C'est riche, mais c'est des minettes, des petites petites opérations mais qui génèrent beaucoup de profits. Pas juste des profits, mais des revenus.

430 Et si on compare avec des projets immenses de fosses qui ont des kilomètres de long, puis on mine cent mille tonnes (100 000 t) par jour, l'impact à long terme est beaucoup plus, à mon avis, est beaucoup plus important, parce que ce sont des mines qui, dans certains cas, vont générer de l'acidité.

Les photos, encore une fois, en noir et blanc que vous avez vues de Elliot Lake, les arbres qui sont tous desséchés puis ils ont l'air tout croche, c'est l'acidité de l'eau qui fait ça, c'est pas l'uranium.

435 L'uranium ne tue pas les feuilles, ces choses-là, du tout du tout du tout. Ça n'existe pas, ça. Et c'est spectaculaire, voir ces photos en noir et blanc, mais c'est pas l'uranium qui a fait ça, c'est l'acidité.

Ça fait que l'acidité, elle est là aussi pour longtemps. C'est beaucoup plus long.

440 Moi, je devrais peut-être pas dire ça, mais je suis allé visiter Nagasaki. À Nagasaki, on sait tous qu'est-ce qui s'est passé là, puis ça fait pas cent mille (100 000) ans, ça fait soixante-dix (70) ans. Puis il n'y a aucune trace de rien là. Les gens vivent là et puis il y a des fleurs partout. Je suis allé au point zéro, ça fait pas cent mille (100 000) ans, ça. Puis je veux pas donner ça comme exemple.

445 Mais il faut être réaliste, puis de savoir que qu'est-ce qui est souvent annoncé, c'est des peurs, puis c'est contrôlé, c'est très contrôlé. Il n'y a pas d'activité industrielle qui n'est pas à risques.

450 Mais ça, intergénérationnelle pendant des siècles et des siècles, j'ai bien de la misère à accepter ça, moi, comme entrepreneur minier entre autres.

455 C'est certain que la réglementation de l'uranium, c'est pas du savon, il faut que ce soit encadré, puis je pense qu'au Canada, on connaît bien les règles, puis le Québec est bien équipé avec ses inspecteurs en mine pour faire respecter.

460 Puis c'est entendu dans notre cas que, c'est un peu un «dry run» qu'on appelle pour le projet sur quatre (4) ans, ils nous surveilleraient, puis on faisait comme si c'était on minait, mais on minait pas, on n'extrait pas de minerai, c'était vraiment pour nous voir aller puis de tester toutes les mesures comme si on était en pleine activité. Et la CSST était très très impliquée avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Mais à long terme, pour essayer de répondre à votre question, parce que c'est difficile à répondre, moi, je vois pas de problèmes à long terme si les résidus sont enfouis.

465 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Joseph, je m'excuse de vous avoir un peu interrompu, ça me semblait poursuivre votre question!

470 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Alors ma deuxième question touche l'acceptabilité sociale. Vous en avez parlé, vous l'avez également inscrite dans votre mémoire. Vous avez fait tout à l'heure référence à l'intention du ministre, à l'annonce du ministre Arcand de former un chantier sur l'acceptabilité sociale.

475 Vous avez indiqué que l'acceptabilité sociale était, selon vous, souvent instrumentalisée, et vous proposez qu'il y ait une définition de l'acceptabilité sociale.

480 Je vous avoue que pour avoir regardé cette thématique-là ou ce concept-là ou ce paradigme-là, il y a énormément de définitions d'acceptabilité sociale. Mais je peux vous dire une chose, c'est qu'à mon avis, selon ma lecture, ma compréhension, ce sont des définitions qui se comprennent très bien sous l'angle théorique.

Sous l'angle opérationnel, on se bute à quelque chose qui n'est pas très évident.

485 Si vous aviez à témoigner de vos préoccupations ou à suggérer des définitions, vous demandez que ce soit défini, j'imagine, quand vous parlez de définition de l'acceptabilité sociale, c'est en termes opérationnels.

490 Qu'est-ce que vous auriez à suggérer selon vos préoccupations? De quoi l'acceptabilité sociale devrait tenir compte? Pour limiter l'instrumentalisation justement puis qu'elle reflète vraiment quelque chose.

PAR M. STÉPHANE FORGET :

495 Tout d'abord, peut-être, on a même entendu récemment de la part d'un ministre, l'acceptabilité sociale raisonnable, je sais pas comment on est capable de définir le mot raisonnable dans ce contexte-là. C'est un autre exemple.

500 C'est pour ça que je pense que les travaux que monsieur Arcand va mener, auxquels nous allons participer j'espère, vont permettre d'arriver à un certain nombre de balises.

505 L'autre élément, on pense que l'acceptabilité sociale, avant d'aller dans la définition, est une responsabilité partagée, en ce sens que nous ne croyons pas que ce sont aux seules entreprises, au promoteur d'un projet de faire la démonstration qu'il y a acceptabilité sociale. On pense qu'il y a plusieurs projets qui ont un intérêt plus général pour le Québec auxquels le gouvernement doit contribuer.

510 On dit pas qu'il doit prendre parti pris pour le promoteur ou pour le projet, mais il a une responsabilité partagée dans l'explication, la définition.

On a donné des exemples. Quand les grands projets d'Hydro-Québec, à une époque, il y a eu des enjeux liés à l'acceptabilité sociale, et le gouvernement s'est mouillé pour démontrer, rendre publiques des données, bon, différents éléments de ce type-là. Alors ça, c'est pour ça.

515 L'autre élément, on pense, et c'est pour ça qu'on est très heureux du chantier, si nous arrivons à un cadre défini avec un processus clair, qui permet à tout le monde d'avoir son mot à dire dans un processus défini, prévisible, organisé, bien, il va arriver deux (2) choses. Un, les promoteurs, que ce soit d'ici ou d'ailleurs, vont savoir dans quoi ils s'embarquent quand ils veulent faire un projet au Québec.

520 Ça garantit pas le résultat à la fin, mais ça détermine le processus, ce qu'on a à faire, et ça leur permet dans leur projet, dans leur business case – excusez l'anglicisme – dans leur plan d'affaires de déterminer la valeur de ça. Et ils s'embarquent dedans de façon prévisible, de façon prévue, et ils font le processus. Ça, c'est la première chose.

525 Deuxième chose, avec un processus clair, bien, tout le monde pourra, de façon cohérente, expliquer son point de vue pour, à tout le moins, essayer d'améliorer la compréhension des gens par rapport à un projet ou un autre.

530 Et ça, ça inclut le promoteur, ça inclut le gouvernement, ça inclut toutes les parties impliquées, qu'elles soient du côté de l'environnement, du côté social ou du côté économique.

535 Donc nous, on est convaincu, et on l'a pas, ce cadre-là, on ne l'a pas, ce processus-là bien défini, clair, qui permet à toutes les parties d'être entendues et tous les secteurs d'être reconnus dans un processus.

Donc, on pense qu'un cadre comme celui-là permettrait d'avancer beaucoup plus aisément et beaucoup plus sereinement dans le développement des dossiers au Québec.

540 Et on va voir, vous avez très raison, nous aussi on a des études à ce sujet-là, il y a beaucoup de définitions d'acceptabilité sociale, on est en train d'approfondir ça et on va contribuer aux travaux de l'hiver pour essayer d'avoir une définition et un cadre qui soient respectueux de notre façon de vivre au Québec.

545 **PAR M. GUY HÉBERT :**

550 Si je peux ajouter! Pour moi, qu'est-ce qui est le plus important, je pense que ça serait de définir la proximité. Qui, les gens qui sont impliqués dans le projet! Je pense que c'est le point le plus important qu'on a vécu, puis on a commencé, nous, à dire, on va se concentrer sur les gens qui sont très près de nous et après ça, on va essayer de rayonner.

L'acceptabilité sociale, selon moi, si on veut définir un cadre, il faudrait définir une proximité. Qui sont impliqués, qui doivent se positionner vis-à-vis le projet? Les gens à proximité.

555 C'est certain qu'un projet à Sept-Îles d'uranium puis un projet à Matoush, à deux cents kilomètres (200 km) de la première maison, c'est pas la même acceptabilité sociale, selon moi. Ça veut pas dire que l'uranium aurait été acceptable à Sept-Îles si tu es à un kilomètre (1 km) de la mine. Peut-être que la CNSC l'aurait sûrement pas accordé, on le sait pas, on le saura jamais.

560 Mais pour moi, c'est la proximité qui est le plus important. Et c'est le cadre principal de définir c'est qui les gens.

565 Puis pour le promoteur, ce serait bien plus facile d'identifier les gens, à qui aller parler. Tu peux pas parler à la province, tu peux pas parler au pays, c'est impossible. Peut-être que ces gens-là pourraient être conseillés, peut-être qu'il y aurait des mécanismes, il y a des organismes qu'on n'aime pas nécessairement, mais qui ont quand même une certaine lucidité, qui pourraient aller les conseiller.

570 Mais d'aller «shotgun», approche, tu dois convaincre les gens du Plateau ou tu dois convaincre les gens qui n'ont à rien à voir avec toi, c'est ça qui est la grosse difficulté.

Ça fait que selon moi, la proximité, c'est l'élément principal. Est-ce que c'est cinq kilomètres (5 km), dix kilomètres (10 km), cinquante kilomètres (50 km)!

575 Si on parle d'un pipeline par exemple, c'est tu les gens qui vivent chaque bord du pipeline, cinq kilomètres (5 km) chaque bord qui pourraient être influencés!

580 Mais de là à aller consulter pour un projet spécifique l'ensemble du Québec, c'est impossible pour une société. Nous autres, on est tout petit, mais je comprends TransCanada Pipeline, même eux autres n'ont pas les moyens de faire ça.

585 Mais si la proximité, c'est ça qui est important au niveau de l'acceptabilité, c'est les gens concernés, c'est vraiment les gens qui sont touchés par le projet qui devraient avoir le mot à dire. Le mot à dire, c'est tu oui, c'est tu non, on l'accepte ou on l'accepte pas!

Puis si le promoteur sait ça que lui, son cadre, c'est telle ville ou telle région, bien, il va se concentrer, puis il va travailler, puis il va mettre l'expertise, il va faire venir les experts.

590 Nous, au début, on a emmené les tallymen, on est allé en Saskatchewan, on a organisé deux (2) voyages de 2006 à 2010, ça allait très bien, les relations étaient bonnes avec les Cris. Les tallymen sont allés là-bas, mais on a commencé avec les familles qui vivaient, ceux qui avaient des "trappes" sur le projet, ça allait très très bien.

595 Assez qu'ils nous ont demandé à Sept-Îles, qu'est-ce que vous faites pour que ça marche bien
comme ça! Mais la journée où il y a eu un changement de chef à un moment donné, ça, c'est un
autre sujet, mais quand tout le monde a commencé à s'impliquer de partout, Nouveau-Mexique,
l'Allemagne, là, ça a dérapé complètement.

600 Nous autres on a dit, regardez, c'est ça.

Mais moi, selon moi, l'acceptabilité sociale, puis je pense que dans votre rapport sur Mine
Arnaud, vous parlez au début de votre rapport de la proximité, les gens à proximité, et je pense que
c'est eux autres qui doivent parler, c'est eux autres qui doivent être impliqués.

605 Est-ce que c'est cent kilomètres (100 km) d'un projet, moi, mon projet, c'est Montréal-Québec.
Si je fais de la poussière un petit peu avec mon projet, même si elle est radioactive, il y en aura pas,
là, mais même si elle était radioactive, ça fait quoi, ça, au gars qui vit à Lévis si je fais ça à Montréal?
Ça les touche pas, là.

610 Mais le gars qui vit à Montréal par exemple, lui, il peut être impliqué avec ça.

Pourquoi faire que le gars de Québec aurait autant de poids que le gars qui vit à côté? Moi, je
pense que pour le promoteur, pour l'entrepreneur, ce serait beaucoup plus facile à gérer si c'était
défini dans l'acceptabilité sociale, on dit, bon bien, c'est les gens de la région, c'est les gens du
615 secteur, mais pas tout le monde.

PAR M. STÉPHANE FORGET :

620 Je pense qu'on le mentionne aussi, puis c'est normal, il faut essayer, dans une définition, un
processus qu'on mettra de l'avant, d'essayer de séparer les faits des émotions. Les émotions sont
normales, on peut pas les empêcher, puis ça va de soi, puis c'est vrai de tous les côtés.

Mais je pense que ça devrait nous permettre de se concentrer davantage sur les faits, c'est ce
qu'on souhaite.

625

PAR LE COMMISSAIRE :

Je vous demanderais de renchérir sur ma dernière sous-question. Je m'excuse, on prend un
peu de temps, mais je pense que ça vaut la peine pour qu'on puisse bien réfléchir là-dessus!

630

Il me semble que vous avez dit deux (2) choses qui ne convergent pas nécessairement. Vous
avez mis beaucoup l'accent sur la question de distance, puis ensuite, vous avez dit, écoutez, il faut
surtout s'attarder sur les personnes qui vont subir les impacts.

635 Les deux (2) ne vont pas nécessairement de pair. C'est-à-dire qu'il peut y avoir des personnes
qui sont situées à un kilomètre (1 km), mais considérant le bassin hydrographique, considérant les
vents dominants, considérant un tas de facteurs, les personnes qui vont subir le plus d'impacts, ce
sont les personnes peut-être qui restent à deux kilomètres (2 km).

640 Et deux (2) populations, deux (2) communautés, deux (2) villes qui n'appartiennent pas
nécessairement aux mêmes MRC, par exemple.

645 Qu'est-ce qu'on fait dans des cas comme celui que je viens de présenter? Est-ce qu'on
détermine les personnes, est-ce qu'on parle d'un cadre beaucoup plus général en disant, toutes les
communautés ou les populations ou les villes qui peuvent être impactées, ou on maintient la notion
de distance?

PAR M. GUY HÉBERT :

650 Non, moi, je pense que c'est vraiment, la distance est importante, la distance est importante,
mais c'est certain que pour une raison quelconque, il y a une ville qui serait même à vingt kilomètres
(20 km) ou à quarante (40 km) ou à cinquante kilomètres (50 km) qui pourrait être impactée par un
déversement par exemple, je pense qu'ils devraient être consultés, parce qu'ils pourraient être
impactés.

655 Mais passée une certaine limite, que ce soit le rang porteur de poussière ou n'importe quoi,
physiquement il y a une limite que ça peut pas franchir.

660 Comme dans notre cas, on parlait d'affecter le lac Mistassini s'il y avait eu un écoulement des
digues, on n'en a pas, mais s'il y avait eu un écoulement, on pourrait aller là. Physiquement, c'est
impossible. Physiquement, on parlait de cent quatre-vingts kilomètres (180 km) de distance, c'est
impossible. Ça se rend pas. On l'aurait démontré, on avait signé une entente, puis on l'aurait
démontré pendant quatre (4) ans, puis on pense qu'on aurait pu expliquer. C'était vraiment une
préoccupation majeure de contamination du lac Mistassini. Mais physiquement, c'est impossible.

665 Mais on l'aurait démontré pendant ce quatre (4) ans de travaux où nous, on avait des
explications à donner, surtout sur l'eau, mais on n'a pas été capable de le faire.

670 Mais ça, c'est une autre chose. Mais c'est certain que physiquement, puis je pense que ce
serait les gens, les scientifiques qui peuvent déterminer c'est quoi l'impact du projet, puis jusqu'où tu
peux aller.

Il y a des vents, comme la poussière, du port de Québec, qui vont dans les quartiers autour, ça se rend pas à Trois-Rivières. C'est les gens du quartier autour, à Limoilou, puis ces places-là, qui sont affectés. Les gens de Trois-Rivières n'ont pas un mot à dire là-dessus.

675

Mais les gens, puis la poussière, mettons qu'elle se rendrait jusqu'au Lac-Beauport, bien, ces gens-là devraient être concernés aussi. Mais c'est les scientifiques qui établissent les paramètres d'impacts du projet, les entrepreneurs aussi.

680

Je pense que c'est mieux d'en prendre un petit peu plus large pour être sûr, mais pas tout le monde. Ça, les compagnies pourraient pas, c'est physiquement impossible. Parce que de plus en plus qu'on va aller, il pourra plus y en avoir de projets industriels, pas seulement les mines, ce sera impossible, impossible d'avoir des projets industriels au Québec. Je pense, c'est ma pensée.

685

PAR LA COMMISSAIRE :

On est tout à fait conscient que l'heure avance et que nous avons d'autres intervenants, mais je veux simplement souligner que lorsqu'une conséquence n'est pas prévisible dans le court terme mais dans le long terme que peut-être, les industries, puis les projets miniers – puis on parle pas de votre projet minier, nous, on doit réfléchir pour l'ensemble des projets miniers, on va peut-être avoir des mines à ciel ouvert, on va peut-être avoir des digues, on ne sait pas vers quoi on s'en va.

690

Donc si c'est l'ensemble de la collectivité qui doit payer éventuellement en cas d'une catastrophe ou en cas de la gestion de quelque chose qui était imprévisible et qui arrive dans cinquante (50) ans, à ce moment-là, est-ce que c'est uniquement la proximité qui est un critère pour discuter si on l'accepte ou pas de prendre le risque?

695

PAR M. STÉPHANE FORGET :

Le critère que monsieur Hébert a mentionné, c'est un des critères de l'acceptabilité sociale. Ce sera pas le seul dans la définition qu'on aura et qu'on discutera le printemps prochain.

700

C'est un des éléments sur les gens impactés, mais ça ne sera pas le seul. Donc c'est un ensemble. Il ne faudrait pas réimaginer que ce sera le seul sur lequel nous proposerons de s'appuyer dans le contexte de projets à développer. Ce sera un des éléments parmi un certain nombre.

705

PAR LE PRÉSIDENT :

Une petite dernière! À la page 12 de votre rapport, vous dites que l'industrie minière va rapporter beaucoup au Québec et que la filière uranifère ferait pas exception à court, moyen et long termes.

710

Vous dites qu'elle contribuerait suffisamment à la prospérité économique avec des retombées financières, bon, c'est des impôts, des taxes qui vont soutenir les programmes sociaux si chers aux Québécois.

715

Dans le calcul des avantages et des coûts pour la collectivité, le Vérificateur général a demandé, en 2007, au ministère des Ressources naturelles de faire une comptabilité un peu plus élargie que simplement les coûts directs en termes financiers, pour savoir si le Québec était gagnant dans l'activité minière, mais question qui se pose de la même façon pour l'activité uranifère.

720

Le Ministère a répondu qu'il allait essayer d'avoir une approche plus rigoureuse et qu'il allait ajouter une cinquantaine d'indicateurs si précis.

725

Là, il est rendu à treize (13) nous a-t-il dit en audience, pour essayer de déterminer les coûts, la valeur des coûts directs et indirects, mais il dit, le portrait n'est pas complet, il faut le compléter, on en a treize (13) sur cinquante-deux (52) qui ont été mis au point.

730

Si une comptabilité complète des externalités démontrait que la société, ça lui coûte plus cher que ce que ça rapporte, si on tient compte des coûts transgénérationnels possibles, à ce moment-là comment devrait-on, comme Commission, définir l'intérêt public?

PAR M. GUY HÉBERT :

735

Moi, je pense que la réponse vient de la Saskatchewan. La Saskatchewan nous envoie de l'argent à toutes les années à partir de leurs mines d'uranium et de potasse. Nous, on reçoit la péréquation à toutes les années d'Alberta et de la Saskatchewan. Le Québec, on paie pas, on est pauvre parce qu'on a des principes comme ça.

740

Pourquoi faire que la Saskatchewan, c'est payant pour eux autres? Puis c'est tellement payant qu'ils nous envoient de l'argent. Pourquoi faire que ce serait pas la même chose pour nous?

PAR LE PRÉSIDENT :

745

Donc vous êtes en désaccord avec l'approche d'une comptabilité globale comme le demande le Vérificateur général?

PAR M. GUY HÉBERT :

750

Je pense pas, moi, je suis complètement en désaccord. Moi, je suis complètement en désaccord.

Parce que chacun des projets, que ce soit des avantages pécuniaires ou à long terme, on parle de formation entre autres par l'industrie minière, on parle de formation.

755 Il y a un des anciens chef cri qui nous supportait beaucoup et lui, il avait fait un exposé aux audiences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire en disant, les jeunes ont besoin de la formation, puis les mines, ça dure en moyenne vingt-vingt-cinq (20-25) ans. Eux autres, c'est pas des jobs de «labor» qu'ils ont de besoin, ça, vous transportez des madriers, puis c'est avec ça qu'ils sont pris, les jeunes, présentement, dans ce secteur-là, ils veulent avoir de la formation.

760 Les mines donnent la formation. C'est les gens qui apprennent des métiers, qui vont même, les compagnies donnent des bourses, en Saskatchewan, c'est tout ça qui s'est passé.

765 C'est pour ça que les gens supportent l'industrie. Au début, il y avait soixante-dix pour cent (70 %) des gens en Saskatchewan qui étaient contre l'uranium, l'industrie uranifère. Aujourd'hui, ils ont un support d'à peu près quatre-vingts pour cent (80 %) de la population.

770 Mais c'est pas seulement les taxes, c'est tout qu'est-ce qui apporte à la population, surtout au niveau de la formation des jeunes. Les gens apprennent des métiers, puis des bons métiers, puis ils sont formés à long terme. C'est pas des «labor», c'est pas des gens qui transportent.

775 Là présentement, ils ont des jobs à la Baie-James, ils transportent des madriers, puis des choses de même, en général. Il y en a qui ont des bons emplois, mais de façon générale, c'est pour ça que cet ancien chef là qui supportait le projet, parce que lui voyait ça comme un apport à long terme pour la jeunesse, la formation.

Nous, on avait un programme de formation qui est complètement intégré. Tu emploies deux cents (200) personnes, tu en formes tout le temps tout le temps tout le temps.

780 Moi, je pense que c'est ça qui est le gros apport économique de l'industrie minière, puis l'industrie en général, mais particulièrement l'industrie minière dans les régions. On peut pas aller seulement avec des «discount rates» puis des affaires comptables. Le Vérificateur général, c'est un comptable, puis il additionne les chiffres, dans mes livres à moi. Il fait un bon travail, il fait des bons commentaires, mais on peut pas baser le développement de la province sur des données comptables.

785

PAR M. STÉPHANE FORGET :

790 Est-ce que, je vous avouerai que j'ai pas le détail de ce que vous nous mentionnez, dans les externalités, dans les coûts globaux, tout ça, je vais vérifier, mais est-ce que l'industrie, est-ce que les

gens qui sont concernés par le développement des projets sont impliqués dans la définition des indicateurs dans les coûts ou les externalités potentielles de ces projets-là?

795 Est-ce que ça se fait au sein du ministère ou ça se fait en collaboration avec les gens de l'industrie? Je pense que ça serait intéressant de vérifier ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

800 Ce qu'on en a compris, c'est que c'est un exercice qui se fait à l'intérieur du gouvernement.

PAR M. STÉPHANE FORGET :

805 Peut-être que ça serait pertinent d'avoir l'opportunité d'échanger, de discuter des indicateurs et des externalités, des coûts potentiels globaux avec les gens de l'industrie. Là, peut-être qu'on aurait une compréhension mutuelle beaucoup supérieure à cet égard-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

810 Bien, j'ai pas d'autres questions. Mes collègues?

Il nous reste à vous remercier, on a peut-être abusé un petit peu de votre temps, ça a été plus long que prévu, mais je pense que c'est un tour d'horizon qui valait la peine d'être fait.

PAR M. STÉPHANE FORGET :

815 C'est réciproque.

PAR LE PRÉSIDENT :

820 Alors on vous remercie de votre collaboration.

PAR M. STÉPHANE FORGET :

825 Bien, c'est réciproque, puis on espère que notre position et l'expérience pratique de monsieur Hébert pourront contribuer à votre réflexion et à vos travaux.

PAR M. GUY HÉBERT :

830 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

835

MICHEL DUGUAY

PAR LE PRÉSIDENT :

840

J'appellerais monsieur Michel Duguay.

PAR M. MICHEL DUGUAY :

845

Bonjour madame Goyer, monsieur Francoeur et monsieur Zayed. J'ai combien de temps?

PAR LE PRÉSIDENT :

850

Vous avez votre quinze (15) minutes, on va vivre avec la contingence.

PAR LE COMMISSAIRE :

C'est nous qui avons été déviants, ce ne sont pas les présentateurs tout à l'heure.

855

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, ils ont fait une présentation bien minutée, c'est nous qui avons débordé.

PAR M. MICHEL DUGUAY :

860

Alors je vous rappelle ce que vous savez déjà qu'en 2006, l'Assemblée nationale a voté en faveur de la Loi sur le développement durable, et celle-ci a été sanctionnée le 19 avril 2006.

865

C'est une date, pour moi, facile à retenir, parce que ma fille qui vit dans le Tennessee, est née le 19 avril.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «La fission...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... et promu.»)

870

Là, je m'écarte de mon texte un peu, puisqu'il est assez bref! On voit souvent à la télévision des lingots d'or, on les voit à la télévision. Moi, j'en ai jamais eu dans mes mains, mais on voit de l'or partout dans les bijouteries, et ce qui est remarquable, c'est que l'or est transmis d'une génération à l'autre.

875

Les familles indiennes sont assez riches en termes d'or, elles accumulent de l'or depuis très longtemps; c'est toujours transmis d'une génération à l'autre. Donc les Indiens ont une fortune en termes d'or, nos banques aussi, et il y a certaines banques qui stockent les lingots d'or.

880

Mais c'est pour vous signaler le contraste énorme entre l'or qu'on préserve, qu'on transmet d'une génération à l'autre, et l'uranium qu'on fissionne et après ça, on est pris avec les déchets radioactifs, puis on dit aux générations suivantes de vous en occuper!

885

Comme vous avez parlé d'économie, moi aussi je vais vous mentionner certains chiffres. La Finlande, c'est le pays qui est le plus avancé en ce moment pour faire le stockage à long terme de déchets radioactifs. Il y a un très beau documentaire d'à peu près une heure dix-huit minutes (1:18) qui circule sur Internet en ce moment. Ils creusent des tunnels en Finlande qui vont aller à une profondeur de cinq cents mètres (500 m) dans du bon roc, ils font un travail excellent, et les estimés des coûts des déchets radioactifs, c'est de l'ordre de un million de dollars la tonne (1 M\$/t), ça veut dire mille dollars le kilogramme (1000 \$/kg).

890

Donc quand une compagnie d'uranium vend sur le marché de l'uranium à trente-cinq dollars le kilogramme (35 \$/kg), bien, il y a des générations futures qui, plus tard, vont avoir à payer mille dollars (1000 \$/kg) pour enfouir le kilogramme de déchets radioactifs à long terme. Parce que l'uranium 235 qui constitue juste un petit pourcentage de l'uranium, et c'est les déchets radioactifs après ça qui coûtent cher à entretenir.

895

Les compagnies minières parlent pas beaucoup de ça.

900

Bon, mon deuxième paragraphe, une conséquence encore pire – puis c'est le point principal que je veux faire – conséquence encore pire de l'uranium 235, de la fission de l'uranium 235, est que les neutrons issus de cette fission sont souvent absorbés par l'uranium 238 qui est beaucoup plus abondant dans un réacteur canadien CANDU, c'est à peu près quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) de l'uranium qui est 238 qui n'est pas fissile, mais les neutrons absorbés le transmutent en plutonium 239. Et le plutonium 239, c'est de l'ordre d'un demi pour cent ($\frac{1}{2}$ %) des déchets radioactifs. Donc c'est pas négligeable.

905

Si on regarde Gentilly, deux milles tonnes (2000 t) de déchets radioactifs, un demi-pour cent ($\frac{1}{2}$ %) de ça, c'est dix tonnes (10 t). Dans les déchets radioactifs de Gentilly, il y a dix tonnes (10 t) de plutonium 239.

910

915 Moi, j'ai travaillé trois (3) ans dans un laboratoire militaire aux États-Unis, Sandia National Labs qui s'occupait de bombes atomiques, de missiles, de lasers, moi, je travaillais sur des lasers pour abattre les missiles soviétiques à distance, et je sais fort bien que pour faire une bombe atomique, c'est connu, je révèle pas un secret, une bombe atomique genre Nagasaki, ça prend à peu près cinq kilogrammes (5 kg) de plutonium.

 Donc à Gentilly, dans les déchets radioactifs, il y a de quoi faire plus de cent (100) bombes atomiques au plutonium genre Nagasaki.

920 Donc quand on parle du plutonium, on est dans le sérieux, beaucoup plus sérieux que les lingots d'or.

925 Alors au paragraphe, là, je parle de la prolifération! Il y a quatre cents (400) réacteurs nucléaires dans le monde et il y a des déchets radioactifs partout, du plutonium en quantité phénoménale, et c'est bien sûr que s'il y avait une guerre nucléaire, ce serait pas un cadeau pour l'humanité.

930 Maintenant, j'espère que vous êtes conscients que le Canada est en guerre au Moyen-Orient. Les États-Unis sont une puissance nucléaire, ils font beaucoup la guerre avec des drones en ce moment, mais les drones sont pas lâchés seulement au Moyen-Orient, ils sont lâchés en Afghanistan, au Pakistan, au Yémen, en Libye, à différentes places.

935 Le Pakistan est une puissance nucléaire. Vous avez le cas devant vos yeux qu'une puissance nucléaire des États-Unis lâche des bombes, pas des bombes atomiques, mais sur une autre puissance nucléaire. Puis la critique justement de la politique américaine des drones, c'est que le Pakistan, c'est pas un pays très stable; si le Pakistan devient complètement instable, qui va s'occuper des réacteurs nucléaires? Ils ont cent (100) bombes atomiques, les Pakistanais, qui va s'occuper des bombes?

940 Vous savez qu'en Union soviétique, c'est brisé, avec la chute de Gorbatchev ou sous Gorbatchev, avec Eltsine plutôt, on s'inquiétait beaucoup dans l'Ouest, on s'inquiétait, qu'est-ce qui va arriver avec toutes ces bombes un peu partout?

945 Heureusement, la plupart des républiques, comme l'Ukraine, ont décidé, nous autres, les bombes atomiques, ça nous intéresse pas, ils ont renvoyé ça du côté de la Russie.

 Mais ceux qui s'intéressent au désarmement nucléaire dont je fais partie s'inquiètent beaucoup de pays qui pourraient devenir instables, comme le Pakistan.

950 Mon troisième paragraphe! Je dis au contraire, quand on regarde toute la question du désarmement nucléaire, la paix dans le monde!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Il y a un consensus...»)

955 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3^e paragraphe, 4^e ligne, «... désarmement nucléaire.»)**

960 Je vous souligne que cette communauté-là à laquelle j'appartiens est très consciente que les réacteurs nucléaires, ça aide pas le problème de la prolifération des armes atomiques. Mais les cinq (5) grands pays qui ont beaucoup de bombes nucléaires, bien, il y en a quatre (4) autres, Israël, Pakistan, les Indes, ils en ont aussi des bombes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^e paragraphe, 4^e ligne, «Beaucoup de personnes...»)

965 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... dans le sol.»)**

970 Alors comme il me reste un peu de temps, est-ce que j'ai le droit de répondre un peu aux arguments du conférencier précédent? Non? J'ai pas le droit?

PAR LE PRÉSIDENT :

975 En fait, on fait pas de débat contradictoire. Vous avez le droit de présenter vos idées, mais nous, on peut peut-être vous poser des questions par la suite, on verra.

PAR M. MICHEL DUGUAY :

980 OK. Mais je peux quand même faire des commentaires supplémentaires à ma présentation?

PAR LE PRÉSIDENT :

985 Sûrement.

PAR M. MICHEL DUGUAY :

985 Donc je ferai pas référence au conférencier précédent. Alors vous savez peut-être que moi, depuis à peu près 2007, je suis en interaction très forte avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire. J'ai la fierté d'affirmer – puis vous pouvez le répéter dans tous les journaux que vous connaissez, le publier dans tous les médias – que je suis très haut sur la liste des gens que la Commission canadienne de sûreté nucléaire, en particulier son président Michael Binder, sur la liste des gens qu'ils attaquent en public.

990 Moi, j'ai été attaqué en public.

 Quand est arrivé l'accident du Lac-Mégantic, j'étais impressionné, en juillet 2013, que les médias ont commencé à poser des tas de questions, puis les médias ont dénoncé le laxisme en réglementation ferroviaire.

995 Bien moi, je lisais ce que les journalistes écrivaient, puis je disais, ce qui leur arrive, c'est la même chose qu'à nous autres!

1000 Moi, j'ai posé des douzaines de questions à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, puis la réponse, c'est simplement, ah, on a déjà répondu à vos questions!

 Et ça, c'est la recette utilisée dans plusieurs domaines, à partir du gouvernement fédéral.

1005 Alors Michael Binder m'accusait en public, dans plein de journaux, un peu partout, j'en suis très fier.

1010 Et dans notre critique de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, on posait des questions. Moi, j'ai appris d'un avocat du gouvernement que la meilleure façon de se protéger contre des poursuites, c'est de toujours poser des questions. On a le droit de poser des questions. Alors une question que je posais, c'est la suivante!

1015 En juin 2012, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a donné son approbation au projet de réfection du réacteur nucléaire Gentilly-2. Et ils avaient pas en main le rapport d'analyse de sûreté. Ça, c'est un gros document d'à peu près mille (1000) pages, très difficile à produire.

 Et encore une fois, ils ont accordé à Hydro-Québec un délai de six (6) mois, jusqu'en décembre 2012, pour fournir le rapport d'analyse de sûreté.

1020 Et en septembre, vous savez que le Parti québécois a pris le pouvoir, puis ils ont fermé Gentilly-2. Après ça, quand il y a eu la commission parlementaire à l'Assemblée nationale, Jammal, monsieur Ramzi Jammal de la Commission canadienne a déclaré, puis ça, le gouvernement l'a dans ses archives, qu'Hydro-Québec n'avait jamais fourni l'information qui pouvait autoriser la réfection de Gentilly-2.

1025 Puis là, il précisait dans son langage voulu très vague qu'en juin 2012, ils avaient approuvé qu'Hydro-Québec fasse des améliorations en vue de faire la réfection, mais dans le communiqué de presse, tu avais l'impression que c'était approuvé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

1030 Donc la Commission de sûreté nucléaire, je pense que c'est très clair qu'elle est largement
en faveur du développement nucléaire tous azimuts. Et cette décision en juin 2012 d'approuver
sans avoir le rapport d'analyse de sûreté, ça va contre leur réglementation. Et ils ont invoqué à ce
moment-là l'article 7 de l'article nucléaire, l'article 7 leur permet d'exempter n'importe qui, n'importe
1035 quel organisme, comme Hydro-Québec, ils peuvent les exempter de n'importe quelle
réglementation.

 Si Hydro-Québec proposait de construire un réacteur nucléaire en dessous de l'Hôtel
Québec, théoriquement, la Commission canadienne pourrait l'approuver, peu importe, n'importe
1040 quel gouvernement pourrait protester, elle pourrait théoriquement l'approuver, invoquer l'article 7.

 Là, il me reste seulement deux minutes et trente secondes (2:30)!

PAR LE PRÉSIDENT :

1045 Vous avez le chronomètre précis!

PAR M. MICHEL DUGUAY :

1050 Oui. Dans le domaine nucléaire, vous savez fort bien qu'un principe important adopté dans le
monde entier maintenant, c'est le principe de prudence, le principe de prudence. Et les réacteurs
canadiens, moi, je suis une des rares personnes au Canada qui a lu mille (1000) ou deux mille
(2000) pages de documentation de la Commission, documentation technique de la Commission
canadienne de sûreté nucléaire.

1055 Il faut différencier deux (2) sortes de documentation qui vient d'Ottawa. Il y a les rapports
annuels, toutes des photos en couleurs, "glossy", qui sont comme de la propagande – bien, pas le
bon mot – de la promotion de la réglementation nucléaire. Il se vante d'être le meilleur régulateur
au monde.

1060 Donc il y a cette documentation genre relations publiques, mais derrière ça, il y a des bons
rapports de cent (100) pages, deux cents (200) pages, écrits par des ingénieurs, des physiciens,
puis là, on apprend la vérité.

1065 Moi, je suis physicien nucléaire, puis on est entraîné, nous autres, notre job, c'est de prendre
la réalité puis de montrer la réalité telle qu'elle est. On n'est pas entraîné pour être des politiciens
puis faire des déclarations pour convaincre des partis politiques.

1070

Donc la documentation technique, je les ai souvent louangés, malgré que je les ai critiqués beaucoup, j'ai louangé souvent le travail technique des ingénieurs de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Mais quand ça monte en haut, c'est là que ça peut changer.

1075

J'ai invoqué par exemple, c'est ma dernière minute, l'accident du Challenger. Vous savez, en 1983, je pense que la fusée Challenger pour la navette spatiale a explosé, bien, il y a des ingénieurs qui s'étaient opposés, qui avaient dit, il y a des trucs, on devrait pas. Ça avait été une nuit très froide, sous le point de congélation, il y a de la glace partout, puis ils savaient que les joints d'étanchéité devenaient fragilisés au froid, puis ils voulaient pas lancer. Ils ont dit, pourquoi qu'on n'attend pas deux-trois (2-3) jours. En Floride, il fait souvent chaud en Floride, on va attendre deux-trois (2-3) jours.

1080

Non, non, les dirigeants disaient, à Washington il y a de la pression, il faut que ça parte, il faut que ça parte. Bien, ça a parti mais ça a éclaté!

1085

Mais ça, c'est un phénomène général. Il y a des bouquins qui ont été écrits là-dessus, beaucoup de chercheurs universitaires qui se sont penchés là-dessus. Très souvent, les gens dans les administrations publiques en haut, ils ignorent le très bon travail que font les ingénieurs et les scientifiques en bas.

1090

Alors je vous exhorte, comme vous le faites, à écouter un peu plus les ingénieurs et les physiciens.

Merci de votre attention.

1095

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est nous qui vous remercions.

1100

Si vous permettez, j'aurais une première question. Vous dites, vous parlez du plutonium 239 dans votre mémoire partie écrite, mais vous dites, ça peut servir à faire des bombes.

1105

Mais il faut quand même admettre, je pense que vous devez même connaître ça beaucoup mieux que moi, qu'on peut utiliser ce plutonium 239 pour faire de l'énergie et que possiblement qu'à long terme, on sera capable de l'utiliser encore plus sécuritairement qu'aujourd'hui, c'est pas ce qu'on appelle les superréacteurs, quelque chose du genre, en France?

PAR M. MICHEL DUGUAY :

1110 La France est le pays qui a fait le plus de recherche sur les supergénérateurs et dans leur
supergénérateur Phénix, il y avait à peu près une tonne (1 t) de plutonium refroidi par le sodium
liquide à six cents degrés Celsius (600 °C), refroidi à six cents degrés Celsius (600 °C).

1115 Et Edward Teller, le père de la bombe atomique, la bombe à hydrogène, a dit, moi, je trouve
qu'une tonne (1 t) de plutonium dans un endroit donné, c'est trop. Ça prend cinq kilogrammes
(5 kg) pour la masse critique.

1120 Puis c'est pas très froid, six cents degrés Celsius (600 °C). Donc nous autres, même moi, j'ai
été longtemps pronucléaire, même moi, ça me faisait peur, ça faisait peur à beaucoup de gens, le
Superphénix.

Puis les physiciens français, finalement, ont admis que c'était pas économique, pas rentable,
trop dangereux, puis il a été fermé.

1125 Donc le supergénérateur, c'est pas recommandé, même par les physiciens nucléaires, les
ingénieurs nucléaires.

PAR LE PRÉSIDENT :

1130 Donc vous ne voyez pas d'avenir dans le retraitement du plutonium? À des fins civiles?

PAR M. MICHEL DUGUAY :

1135 Le mot désinformation est souvent utilisé, moi, je vous dis que le mot retraitement, c'est un
mot qui est mal utilisé par des gens qui font la promotion des réacteurs nucléaires. Ils prétendent
qu'ils vont retraiter les déchets radioactifs.

Retraiter le plutonium, je l'ai pas entendu, mais non, moi, je vois aucun avenir de ce côté-là,
aucun.

1140 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Comme j'ai cassé la glace, je vais me permettre d'y aller avec ma deuxième question avant
de vous laisser la parole, mes collègues!

1145 Si une compagnie au Québec met de l'avant un projet particulier quelque part, un projet de
mine d'uranium, on revient aux mines d'uranium, on lâche les générateurs, vous, avec vos

préoccupations, voulez-vous avoir le droit de vous prononcer, même si vous êtes pas un riverain, un local, un riverain du projet?

1150 **PAR M. MICHEL DUGUAY :**

Bien, c'est sûr.

1155 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et de quel droit?

PAR M. MICHEL DUGUAY :

1160 Quand il y a un grand désastre, c'est le gouvernement qui paie. Je pense pour le Lac-Mégantic, c'est le gouvernement qui paie. Donc un accident, peu importe où il arrive dans la province de Québec, le gouvernement paie.

1165 En ce moment, c'est le gouvernement qui a la facture pour restaurer plein de sites de mines. C'est connu, dans les mines, les compagnies naissent, puis quand la mine est fermée, six (6) mois plus tard, la compagnie n'existe plus.

1170 À part de ça, quand on parle des ouvrages pour contenir les déchets radioactifs, les stériles et tout ça, moi, j'ai beaucoup d'amis au génie civil à l'Université Laval, puis en principe, en génie civil, ils disent, nous autres, tout ce qu'on fait, c'est bon pour cent (100) ans. Ils font pas de la conception pour deux cents (200) ans, c'est cent (100) ans.

1175 Donc après cent (100) ans, si la digue, le barrage ou n'importe quoi arrive, eux autres disent, nous autres, nos critères qu'on suit, c'est cent (100) ans.

Faire une conception pour mille (1000) ans, c'est pas facile. Il peut se passer bien des choses en mille (1000) ans. Si on parle de dix mille (10 000) ans, on peut avoir une ère glaciaire qui revient.

1180 Mais là, on est plus menacé par le réchauffement!

PAR LE PRÉSIDENT :

1185 Vous êtes en train de me dire que les ingénieurs d'aujourd'hui valent pas ceux de l'époque romaine qui construisaient le pont du Gard qui dure depuis deux mille (2000) ans!

PAR M. MICHEL DUGUAY :

Bien, c'est admirable, ce que les Romains ont fait, c'est admirable.

1190

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors sur cette boutade, je vais passer la parole à mes collègues.

1195

PAR LE COMMISSAIRE :

C'est une question qui est vraiment plus personnelle qu'autre chose. Vous avez indiqué que vous avez subi des attaques personnelles et publiques de la part de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, et plus précisément de son président, c'est à quel effet?

1200

PAR M. MICHEL DUGUAY :

L'effet que ça a eu?

1205

PAR LE COMMISSAIRE :

Non, sur quel objet, sur quel sujet?

PAR M. MICHEL DUGUAY :

1210

Bien, on a publié, Philippe Giroul et moi, mon collègue, on a publié un article qui est d'abord apparu dans les médias électroniques, mais a été repris par Le Soleil, par Le Nouvelliste puis peut-être d'autres journaux aussi. Michael Binder, le président, fait beaucoup de choses bien correctement. Il y a une équipe qui surveille tous les médias.

1215

Une fois, il m'a attaqué sur quelque chose qui a paru dans une feuille au Saguenay, un document, je savais même pas que ça existait.

1220

Donc il écoute la population très attentivement. Donc quand on a publié notre article, c'était à la fin de juillet, ça a paru dans les journaux, Le Nouvelliste, Le Soleil, un peu partout, et tout de suite, lui, "he's fast on the gun", lui, quand on le choque, on l'a piqué au vif, il a rétorqué, il a sorti une lettre disant que Michel Duguay se sert de son statut de professeur à l'Université Laval pour faire la promotion de sa propre idéologie.

1225 Bien moi, je pense qu'on a le droit à avoir une philosophie de la vie, puis moi, j'adhère à la
Loi du développement durable. C'est une philosophie de la vie qu'on fait des choses maintenant,
mais qu'on laisse pas un fardeau aux générations futures.

1230 Lui, il peut appeler ça une idéologie s'il veut, mais moi, j'appelle ça une philosophie de la vie.
C'est la philosophie du développement durable.

PAR LE COMMISSAIRE :

Et est-ce que vous avez réagi ou contre-réagi?

1235

PAR M. MICHEL DUGUAY :

1240 Ah, j'ai réagi, vous pouvez être sûr! Oui, oui, j'ai réagi, et tellement fort que j'ai exigé, tout de
suite en dedans de trois-quatre (3-4) jours, j'ai exigé que cette réponse qu'on faisait à son attaque
soit publiée sur le site de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Et il l'a fait. Il l'a fait.

Donc moi, je suis bien fier qu'officiellement, dans les archives du gouvernement fédéral, vous
allez voir que j'ai subi des attaques de Michael Binder, et la documentation est là. Je suis pas le
seul sur sa liste noire.

1245

PAR LE PRÉSIDENT :

Écoutez, ça fait le tour de nos questions.

1250

Monsieur Duguay, on vous remercie beaucoup.

PAR M. MICHEL DUGUAY :

Merci beaucoup.

1255

ENVIRONNEMENT VERT PLUS (par Skype)

1260

PAR LE PRÉSIDENT :

Là, on accueille monsieur Bilbo Cyr, Environnement Vert Plus.

Est-ce que vous nous entendez, monsieur Cyr?

1265 **PAR M. BILBO CYR :**

Je vous entends bien, m'entendez-vous?

1270 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, très bien. Alors on a votre mémoire, vous voulez nous en faire une présentation, allez-y à votre manière.

1275 **PAR M. BILBO CYR :**

Bien, à ma manière! Je vais vous laisser le lire, je n'ai pas besoin de vous faire la lecture, j'ai autre chose à vous dire un peu.

1280 Je vous parle de la Gaspésie ici, la Gaspésie qui est trop loin pour que le BAPE vienne y recueillir nos opinions, mais qui n'est jamais trop loin quand c'est le temps pour les amis des partis de venir extraire leurs ressources!

1285 Aujourd'hui, pendant qu'on parle d'uranium de façon générique, qu'il n'y a pas de projet sur la table dans notre région, il y a Junex et Pétrolia qui forent pour du pétrole, sans que la population ait été consultée. Il y a Ciment McInnis qui construit la plus grosse cimenterie du Québec sans que le BAPE se soit penché sur le projet.

1290 Il y a un projet de raffinage expérimental de terres rares et de boues rouges, les boues d'aluminerie, qui est en train de se mettre sur pied sans que la population ait son mot à dire.

1295 Aujourd'hui, les boues de forage qui souvent sont radioactives, parce qu'on sait, il y a une présence qui est connue d'uranium dans notre sous-sol, mais elles sont laissées à la discrétion des compagnies. Parfois, elles terminent illégalement leur trajet dans des sites d'enfouissement, les nôtres, qui sont pas équipés pour les analyser. Parfois, elles finissent ailleurs, on ne sait pas où, parce qu'il n'y a pas d'infrastructure pour traiter ces résidus-là.

1300 Puis vous voulez qu'on parle d'uranium! Alors même que la stratégie de manipulation de l'opinion publique de TransCanada, qui a été rendue publique la semaine dernière, nous apprenait l'importance stratégique de distraire les opposants. Bien d'accord, on va en parler d'uranium!

On va en parler, puis ici, ce sera pas la première fois qu'on le fait. Ça a commencé quand Terrafirma Resources, une firme liée à Ditem dont Raymond Savoie, un ancien ministre libéral des Mines, est président, a tenté d'entamer des travaux d'exploration autour de la prise d'eau potable de Pointe-à-la-Croix. Il cherchait de l'uranium chez nous!

1305 Est-il besoin de mentionner ici que c'est le même individu qui, via Gastem, poursuit actuellement la municipalité de Ristigouche Sud-Est pour avoir voulu protéger ses approvisionnements en eau potable!

1310 À cette époque, Nathalie Normandeau était ministre des Ressources naturelles et députée du comté voisin. C'est curieux qu'elle n'ait pas laissé de note, parce que la population s'est exprimée très clairement à plusieurs reprises. La réponse était assez claire, puis elle l'est encore aujourd'hui. C'est non.

1315 L'acceptabilité sociale, quoiqu'on puisse faire tenir entre ces deux (2) mots, c'était pas, c'est pas et ça sera pas au rendez-vous. La perspective de devoir gérer des résidus puis de la contamination pour le profit de quelques-uns au risque de tous les autres, avec une absence de moyens qui est rendue plus criante par le démontage systématique de nos structures de concertation régionale, ça n'apparaît pas comme une avenue de développement souhaitable, ni pour une région comme la nôtre, ni pour ailleurs.

1320 Au moment où on se parle, il n'y a pas au Canada d'endroit sécuritaire pour stocker les résidus des centrales nucléaires. On les empile en espérant que les solutions temporaires tiendront pour l'éternité ou jusqu'à la fin du mandat.

1325 Les montagnes de stériles près des mines de Cameco puis d'Areva sont lessivées par les pluies. Les réglementations environnementales sont démontées par les vandales politiques de Harper puis de ses sbires qui font en sorte qu'aucune protection s'applique sur la majorité des cours d'eau du pays.

1330 Le "muselage" des scientifiques fait en sorte qu'il n'y a plus aucun suivi réel qui est possible. Là, il faut être réaliste, il n'y a pas un spécialiste du nucléaire qui va aller bouffer des carottes à Nagasaki, même si elles ont l'air bien bonnes. Il n'y a rien qui paraît.

1335 La radioactivité de Fukushima a été décelée en B.C., en Colombie-Britannique. Puis tantôt, on avait un intervenant qui nous disait que ça pouvait pas faire deux cents kilomètres (200 km). Il n'y a personne qui va pouvoir garantir quoi que ce soit au-delà de sa propre durée de vie, même au-delà d'un trimestre, c'est rare dans l'industrie.

1340 Les entreprises vont toujours favoriser leurs intérêts corporatifs bien avant le bien commun.

L'acceptabilité sociale, c'est pas une question géographique. Les intérêts des habitants immédiats sont pas garants des intérêts des générations futures.

1345 Puis on n'est pas émotif quand on dit non, et rationnel quand on dit oui. C'est pas parce qu'on comprend pas le projet qu'on dit non.

Il va falloir dire non combien de fois avant que le message soit compris?

1350 Je vous remercie de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT :

Nous aussi, on vous remercie de votre contribution.

1355 Je vais passer la parole à mes collègues s'ils ont des questions.

PAR LE COMMISSAIRE :

1360 Merci monsieur. Je ne sais pas si vous avez écouté les premiers intervenants cet après-midi?

PAR M. BILBO CYR :

1365 J'en ai attrapé un bout, oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

1370 Un des intervenants indiquait que pour lui, la question de géographie ou de distance ou de proximité entre les résidents et une mine éventuelle d'uranium, c'était une question, un critère important. Vous, vous indiquez que l'acceptabilité sociale n'est pas géographique. Elle serait quoi, selon vous?

PAR M. BILBO CYR :

1375 L'acceptabilité sociale, c'est un concept fourre-tout actuellement; on s'en sert pour un peu n'importe quoi, puis surtout pour du marketing.

PAR LE COMMISSAIRE :

1380 Ça, vous vous entendez, bien, c'est à peu près le même discours que les premiers intervenants.

1385 Alors pour vous, c'est quoi l'acceptabilité sociale? Si vous aviez à essayer de l'opérationnaliser ou mettre quelques mots autour des paramètres qui, pour vous, seraient les plus importants?

PAR M. BILBO CYR :

1390 Je crois pas qu'il m'appartienne de définir ici et maintenant ce que c'est l'acceptabilité sociale. Mais ce que je peux dire, c'est que si l'uranium a une durée de vie radioactive de plusieurs milliers d'années, bien, le monde qui sont concernés, c'est ceux qui vont être là où la radioactivité sera rendue dans cinq mille (5000) ans. Si quelqu'un est capable de me prédire ça, il pourra définir les critères de distance après ça.

1395 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous sous-tendez, par l'exemple que vous venez de présenter, c'est l'étendue ou l'ampleur des incertitudes reliées à cet exemple sur un horizon temporel de longue durée? Vous soulevez la question de l'étendue des incertitudes.

1400 **PAR M. BILBO CYR :**

Je souligne l'étendue de notre incompréhension de ce qui va se passer dans des milliers d'années. On n'a pas ce qu'il faut en main pour extrapoler jusque-là.

1405 On a des compagnies qui nous disent que tout va être fait selon toutes les normes actuelles qui sont faites en fonction des connaissances actuelles, mais il n'y a rien là-dedans qui nous dit que dans dix mille (10 000) ans, ce sera toujours valide.

1410 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc vous voulez que dans l'acceptabilité sociale, on prenne en compte non seulement l'intérêt des gens qui sont riverains dans le projet, ceux qui restent à côté, ceux qui vivent dans la société où ce projet s'insère, mais aussi de l'intérêt des gens qui vont venir après?

1415 **PAR M. BILBO CYR :**

Ce serait un minimum. Les Indiens calculaient sur sept (7) générations.

1420 **PAR LE PRÉSIDENT :**

OK. D'autres questions?

1425 Vous avez dit aussi, sur la question de l'acceptabilité, que c'était pas une avenue, un projet comme celui que vous avez vécu dans votre région, qu'il y avait trop de risques.

1430 Quelle est la part de la perception du risque dans le débat sur l'acceptabilité sociale? Parce qu'il peut y avoir des points de vue différents entre les experts d'un promoteur, différentes façons de voir le risque, puis ceux d'une population. Comment on intègre cette vision de la population en matière de risque?

PAR M. BILBO CYR :

1435 Jusqu'à maintenant, la vision de la population, on ne l'intègre pas. On demande à la population d'être capable de se prononcer sur des questions qui nécessitent une expertise. Moi, je suis pas un expert. Ce que je sais, c'est ce que je suis capable de comprendre de ce que je lis, de ce que j'analyse, mais je ne suis pas un expert.

1440 Les experts de la compagnie, les experts que la compagnie a les moyens de se payer vont dire ce que la compagnie a besoin d'entendre. Puis moi, il faut que je fasse contrepoids comme citoyen.

PAR LE PRÉSIDENT :

1445 Mais comme habitant du milieu, vous vous considérez pas un expert de ce milieu?

PAR M. BILBO CYR :

Oui, mais cette expertise-là n'est pas reconnue.

1450 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'elle devrait l'être, reconnue?

PAR M. BILBO CYR :

1455 Elle doit l'être.

PAR LE PRÉSIDENT :

1460 Pourquoi?

PAR M. BILBO CYR :

1465 Bien pourquoi, parce qu'à l'endroit où on prévoyait faire de l'exploration à Pointe-à-la-Croix, bien moi, je serais capable de vous expliquer à quel endroit ça va se retrouver, parce que je connais le bassin versant.

PAR LE PRÉSIDENT :

1470 Donc les gens du milieu ont une connaissance très concrète des choses qui ont leur place dans le débat, c'est ça que vous nous dites?

PAR M. BILBO CYR :

1475 Bien, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1480 D'accord.

PAR LA COMMISSAIRE :

1485 En fait, l'ensemble de votre mémoire soulève et apporte beaucoup d'éléments, mais je voudrais vous ramener sur la situation particulière de Pointe-à-la-Croix et de la tentative de protéger l'eau potable de sa région, puisqu'on veut rester dans le domaine uranifère.

1490 Mais que ce soit un projet de mine ou que ce soit un autre projet, selon vous, est-ce que vous croyez que c'est possible de déterminer une zone de protection, une distance où on exclut certains types d'activités pour protéger l'eau?

Est-ce que c'est une réflexion qui peut se faire, et puis on arrive à quelque chose qui est vraiment protecteur ou il y a trop d'incertitudes là encore pour arriver à mettre des distances séparatrices des usages pour l'eau?

1495 **PAR M. BILBO CYR :**

1500 Bien, il faudrait que les distances séparatrices soient calculées en fonction des bassins versants, pas en fonction des résidences. Parce que si on va implanter une mine d'uranium à deux cents kilomètres (200 km) du village, mais que la rivière passe aux côtés de la mine puis qu'elle passe dans le village, elle va nous emmener tous les résidus.

PAR LA COMMISSAIRE :

1505 Mais ça reste que c'est une approche envisageable. Donc c'est quelque chose que vous envisageriez comme possible pour délimiter une protection où l'uranium, pour vous, est quelque chose qui ne peut être pris en compte pour la protection.

1510 Est-ce que c'est trop dangereux, l'uranium, ou il est possible de protéger l'eau potable, en mettant des distances séparatrices?

PAR M. BILBO CYR :

Non.

1515 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non quoi?

PAR M. BILBO CYR :

1520 Non, c'est pas possible de protéger l'eau potable par des distances séparatrices quand il est question d'uranium, parce qu'on sait pas où ça va finir. Puis parce qu'on génère énormément de résidus par l'exploitation.

1525 Puis il y a une autre chose qui est inquiétante, c'est qu'il y a des nouvelles technologies qui se développent pour extraire l'uranium, comme la fracturation qu'on utilise pour le gaz de schiste, ça peut aussi être utilisé, si on change un peu la recette des fluides, pour extraire l'uranium. On va se retrouver là encore avec des résidus dont on connaît pas la composition et on n'est pas équipé pour traiter et pour disposer et qu'on sait pas où ça va finir avec le temps.

1530 Il va encore falloir se fier sur ce que la compagnie va nous dire qu'elle a fait avec.

PAR LA COMMISSAIRE :

1535 Merci monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

1540 Une dernière considération! Vous apportez un concept nouveau, je sais pas si vous vous en êtes rendu compte, quand vous évoquez la question de bon voisinage et que vous dites qu'il y

aurait lieu de mettre en place un mécanisme de consultation entre le Québec et le Nouveau-Brunswick en matière environnementale, quand il y a des matières ou des sujets d'intérêt commun.

1545 Normalement, quand un projet a un impact transfrontalier au Canada, en vertu de la constitution, à ce moment-là, c'est le gouvernement fédéral qui le gère, le projet.

1550 Vous, vous dites, non, ça peut se régler de province à province. On va pas vous demander un avis de constitutionnaliste, mais pourquoi vous proposez plutôt une consultation entre deux (2) gouvernements provinciaux plutôt que de faire appel au fédéral?

PAR M. BILBO CYR :

1555 Parce qu'entre la Gaspésie puis le Nouveau-Brunswick, il y a un plan d'eau qui s'appelle la baie des Chaleurs qui fait une vingtaine de kilomètres de large. Au milieu, il y a une ligne imaginaire qui sépare les deux (2) provinces une de l'autre. Ottawa est à mille kilomètres (1000 km) de chez nous.

J'aimerais mieux m'entendre avec le Nouveau-Brunswick qu'avec Ottawa.

1560 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Votre réponse est claire, ça me suffit.

1565 Pas d'autres questions? Alors monsieur Cyr, il nous reste à vous remercier de votre contribution et de vous être rendu disponible cet après-midi. Alors merci encore.

PAR M. BILBO CYR :

1570 Merci à vous.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (par Skype)

1575 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors on parle à madame Clémentine Cornille du Conseil régional de l'environnement Abitibi-Témiscamingue. Est-ce qu'elle est en ligne?

1580 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Bonjour.

1585 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonjour madame Cornille.

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1590 Vous m'entendez bien?

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous, est-ce que vous nous entendez bien?

1595

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Très bien, oui.

1600 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors nous aussi, alors allez-y pour votre présentation, on vous suit. On a votre mémoire sous les yeux, alors on peut vous suivre.

1605 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Tout d'abord, je vous remercie de m'accorder du temps, de ma présentation notamment à distance, comme on le fait tout de suite.

1610 Je me présente, Clémentine Cornille, je suis directrice générale du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, cela fait seulement deux (2) ans.

1615 Je vais vous présenter le mémoire déposé par le CRE Abitibi-Témiscamingue au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et vous résumer ici pourquoi notre organisme recommande au gouvernement d'instaurer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium au Québec.

Pour ce faire, j'ai décomposé ma présentation en quatre (4) parties.

1620 Tout d'abord, je vous présenterai le CREAT, ensuite pourquoi la plupart des régions du Québec peuvent être concernées par l'uranium.

Par la suite, les préoccupations régionales en fonction des principes de santé et qualité de vie, d'équité et de solidarité sociale et de précaution.

1625 Et enfin, je conclurai.

1630 Alors pour commencer la présentation du CREAT! Comme l'ensemble des seize (16) CRE, le CRE Abitibi-Témiscamingue intervient en faveur de la protection de l'environnement à l'échelle de sa région administrative. Par son action, le CRE cherche à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour nous, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes, condition qui est essentielle au développement durable.

1635 Depuis sa création en 1995, le CRE Abitibi-Témiscamingue a été particulièrement actif dans le dossier minier par des campagnes de sensibilisation, des activités de concertation et par la présentation de mémoires dans le cadre du projet de loi sur les mines et de projets miniers.

1640 Ainsi, pour le CRE, il est essentiel que l'exploitation minière s'effectue dans le respect des autres usages du territoire, qu'elle permette à la société d'en tirer une juste part des bénéfices et la restauration des sites, qu'elle soit garantie par les exploitants.

1645 Pour ce faire, il est nécessaire de se doter d'une analyse la plus complète possible des impacts de l'exploitation minière en y intégrant les volets environnementaux, sociaux et économiques, afin d'en faire ressortir les bénéfices nets pour la société.

1650 L'organisme participe activement aussi aux activités du comité mixte au niveau provincial avec d'autres CRE dont la Côte-Nord et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi que le Regroupement national des CRE du Québec.

C'est ensemble que nous avons rédigé la base du mémoire national qui vous a déjà été présenté à Montréal et à Sept-Îles, si je ne me trompe

1655 Ainsi, je ne vous présenterai pas en détail la méthode et l'ensemble de l'analyse que nous avons travaillé, mais plutôt, comme je vous l'ai présenté, mon plan de présentation.

Donc tout de suite, passons à l'étape suivante qui est de vous présenter pourquoi la plupart des régions du Québec peuvent être concernées par l'uranium!

1660 En ce sens, si c'est l'ensemble de la province, la majorité des régions du Québec peuvent être concernées par au moins une des étapes de l'exploration à la gestion des résidus, en passant par l'exploitation de l'uranium.

1665 D'après la carte que vous trouverez en annexe du mémoire, l'annexe 1, nous constatons que les sept (7) principaux gîtes d'uranium et de projets d'exploration uranifère du Québec se situent dans la région Nord-du-Québec, la Côte-Nord, les Laurentides et le Témiscamingue.

1670 Si certains de ces projets d'exploration ont évolué vers de l'exploitation, alors les étapes de transport du minerai, sa transformation et son utilisation, ainsi que l'étape de gestion des résidus, voire des déchets radioactifs venant de l'extérieur, seraient à considérer à l'ensemble de la province.

1675 L'exploitation de l'uranium comme premier ou second produit de mise en valeur conduira nécessairement à la production de résidus miniers radioactifs qui conservent environ quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de matières radioactives.

1680 À cet effet, plusieurs types de confinements des résidus sont possibles, telles que les digues de retenue ou en utilisant les dépressions naturelles comme les lacs ou les cavités artificielles d'anciennes mines désaffectées ou de mines à ciel ouvert.

Nous comprenons ici que l'Abitibi-Témiscamingue est plutôt bien prédisposée pour accueillir les résidus, puisqu'on y retrouve l'ensemble des options de confinements présentes.

1685 Je vous présenterai maintenant les principales préoccupations régionales, puisque l'Abitibi-Témiscamingue est une région riche en ressources minières.

1690 À ce sujet, ou en ce qui concerne notamment plus l'uranium, trois (3) projets d'exploration sont identifiés donc sur la même carte en annexe 1: Girard au sud de Malartic, Hunter's Point et Kipawa au Témiscamingue, ainsi que plusieurs autres gîtes.

Il y a notamment un gîte à tonnage élevé dans le secteur de Kipawa, c'est-à-dire que des travaux d'exploration ont permis de déterminer la forme et la continuité de l'orientation de la minéralisation.

1695 Le CREAT se questionne quant à la probabilité de voir un jour l'exploitation de ce type de gisement à faible teneur, on parle ici de moins de zéro point zéro trois pour cent (0,03 %) d'uranium, pour des terres rares ou autres, comme le niobium ou autres métaux rares.

L'organisme identifie plusieurs préoccupations pour l'exploration et l'exploitation de l'uranium.

1700 En premier et second, produits de mise en valeur en fonction des principes de santé et de
qualité de vie. À ce niveau, les effets cumulatifs des risques pour la santé entre la radioactivité
naturelle et d'autres contaminants présents dans le sol ou dans l'eau sont sous-documentés. Nous
parlons ici de la combinaison des impacts dans le temps et dans l'espace et non des impacts de
chaque contaminant au cas par cas. Il faut le voir dans son ensemble, de manière intégrée, donc
1705 radioactivité plus contaminants, métaux lourds, habitudes alimentaires et de vie des populations, et
non en silo.

Également, nous pensons aux conséquences que les écosystèmes locaux et la vulnérabilité
de nombreux milieux humides et aquatiques de surface et souterrains en cas d'accident et de
1710 contamination. Par exemple, quelle serait la résilience des écosystèmes face à un accident tel un
déversement?

L'exploitation de l'uranium en France a par exemple démontré que la pollution radioactive
persiste dans les rivières, les nappes phréatiques et les zones humides, d'après des études,
1715 notamment la Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité.

Ainsi, le CREAT est particulièrement préoccupé par les effets d'une exposition à long terme,
même pour des faibles teneurs d'uranium autant sur l'environnement que sur les populations
1720 environnantes.

L'organisme est inquiet quant aux mesures de confinement existantes qui ont, à plusieurs
reprises, démontré leurs limites. Donc je pourrais parler du cas de Québec Lithium avec deux (2)
déversements en 2013 et en 2014.

Et depuis 2008, ce sont douze (12) déversements accidentels qui sont survenus au Québec
dont cinq (5) des plus gros se sont produits en Abitibi-Témiscamingue et sur la Côte-Nord.

Et je parlerai également de la capacité du système de surveillance actuel à répondre
efficacement aux accidents ou aux plaintes. Ici, le cas de Canadian Malartic avec plus de cent
1730 trente (130) avis d'infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement depuis 2009 est éloquent.

On parle ici de cas récents avec des techniques modernes et non pas du début de
l'exploitation minière dans la région.

Soulignons aussi l'aspect de la santé psychosociale! En général, les gens et la population
ont peur de l'exploitation de gisements contenant de l'uranium, par exemple pour les terres rares
ou comme ce qui vous a déjà été présenté à Kipawa. Et la population est anxieuse face au
1735 potentiel risque, donc une perception du risque versus le risque réel et les non-dits.

1740 Ensuite, en ce qui a trait au principe d'équité et de solidarité sociale, il y a clairement un manque d'acceptabilité sociale et globale dans les discussions autour de la filière uranifère.

1745 En Abitibi-Témiscamingue, ce sont treize (13) municipalités qui ont adhéré à la résolution sur la filière nucléaire civile et militaire au Québec de l'exploration de l'uranium à la gestion permanente des déchets radioactifs. La liste, vous la trouverez en annexe.

Selon nous, il n'y a pas de consentement de la part de la population.

1750 Également, le suivi et la gestion à perpétuité des résidus miniers radioactifs est préoccupante. Après l'exploitation, il restera quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de la matière radioactive dans les haldes à stériles. Malgré les bénéfices à court terme de l'exploitation, pour notre génération, en gros pour notre génération, les impacts environnementaux et sociaux s'échelonneront sur du très long terme et ce donc pour les générations futures.

1755 Selon nous, c'est inéquitable d'un point de vue intergénérationnel et il n'y a pas de partage équitable des coûts et des bénéfices entre les générations.

1760 Enfin, pour passer sur le principe de précaution, je vous dirais que l'exploration et l'exploitation et le transport de l'uranium causent une multitude d'autres risques d'impacts environnementaux. Notamment l'ouverture et l'empreinte directe sur les territoires, notamment en raison de la faible teneur d'uranium dans les gisements, donc qui conduiront à des traitements de grands volumes et donc notamment, bien, certainement des mines à ciel ouvert qui seront la manière préconisée d'exploiter.

1765 Le passage de la machinerie lourde, le forage, les impacts sur les eaux de surface et souterraine et les impacts cumulatifs avec d'autres contaminants présents naturellement dans les sols et dans l'eau.

1770 Également la contamination chimique représente une multitude d'autres risques pour la santé humaine, pour la flore, la faune locale. Il y a un manque d'études sur les impacts toxicologiques cumulatifs des populations environnantes et des communautés autochtones, qui concernent les espèces fauniques et floristiques qui sont potentiellement contaminées. Puis là, on pourrait parler des phénomènes de bioaccumulation, bioamplification dans la chaîne alimentaire.

1775 Enfin, l'augmentation potentielle des risques face aux changements climatiques. Donc il faudrait considérer potentiellement l'augmentation de bris de digues ou de déversements et tenir compte – en tout cas de s'adapter à ces changements climatiques là.

1780 Donc pour toutes ces raisons et celles que je n'ai pas eu le temps de vous présenter mais qui sont décrites dans le mémoire, le CREAT recommande au gouvernement d'instaurer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium.

1785 Également, le CREAT recommande au gouvernement d'instaurer un moratoire permanent sur l'enfouissement au Québec des déchets radioactifs produits à l'extérieur de la province.

Voici ce qui conclut ma présentation.

PAR LE PRÉSIDENT :

1790 Merci madame Cornille. Je vais demander à mes collègues de passer à la période de questions s'ils en ont. Michèle.

PAR LA COMMISSAIRE :

1795 En fait, je n'aurais qu'une question. Votre mémoire est fort clair et en plus explique les réalités régionales de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment la région Kipawa.

1800 Avant de poser ma question, je voudrais simplement voir si vous avez suivi les travaux de la Commission la semaine dernière et au début de cette semaine. Nous sommes allés dans la région de Kipawa, puis nous avons parlé avec des gens de la région qui ont des projets dans cette région-là, est-ce que vous avez eu la chance de suivre un peu ce qui s'est dit depuis deux (2) semaines?

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1805 Oui, j'ai écouté quelques interventions effectivement.

PAR LA COMMISSAIRE :

1810 Comment réagissez-vous au fait qu'on ait clairement dit que ce sera jamais des mines d'uranium qui pourraient se développer dans ces trois (3) cas-là, que ce serait peut-être des mines d'autre chose, mais pas nécessairement d'uranium, compte tenu des teneurs et compte tenu de la géologie locale?

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1815 Là, je dirais qu'effectivement, j'ai bien tendance à comprendre que ce sera peut-être de l'uranium qui sera éventuellement traité ou exploité mais en second produit peut-être, mais en raison des faibles teneurs, ce ne serait vraiment pas rentable de travailler là-dessus.

1820 Donc là, on parle vraiment de d'autres produits, de gisements qui contiennent de l'uranium mais qui seraient exploités à d'autres fins. Donc clairement, on parle du cas de terres rares en Témiscamingue. Si j'ai bien suivi votre question.

PAR LA COMMISSAIRE :

1825 Oui, c'est tout à fait ça. Et à ce moment-là, est-ce que les incertitudes que cela soulève sont les mêmes dans la perception des gens du Conseil régional du Témiscamingue ou ce serait de nature différente?

1830 Est-ce que les inquiétudes sont les mêmes face à des très très petites teneurs ou les incertitudes ou les préoccupations que vous avez demeurent les mêmes?

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1835 Bien, comme je l'ai présenté, en fait, dans le mémoire puis dans la présentation aujourd'hui, les préoccupations sont quand même assez orientées vers le cas de l'Abitibi-Témiscamingue, donc les recommandations faites et puis les préoccupations touchent clairement ce type de mines là.

1840 Cependant, je dirais pas que CREAT est pour ou contre les mines de terres rares, voilà, c'est ce que je peux vous dire tout de suite.

 Mais considérant la présence d'uranium à des teneurs plus élevées que la moyenne du Québec, effectivement il faudra tenir compte, dans l'exploitation puis dans la gestion des résidus miniers, d'un traitement particulier puis d'un confinement particulier effectivement.

1845 **PAR LA COMMISSAIRE :**

1850 Mon autre question est de nature plus générale. Est-ce que le Conseil régional de l'environnement Abitibi-Témiscamingue est associé à différents projets miniers en tant que personne membre d'un comité de suivi ou interpellé par les minières pour avoir une collaboration dans la gestion des projets miniers?

 Est-ce que vous êtes appelé à ce genre de partage ou d'échange?

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1855 Oui, tout à fait. On est actif sur plusieurs comités de suivi minier, de projets miniers, effectivement. Donc oui, on est appelé à représenter le Conseil régional de l'environnement sur ces

comités de suivi là, puis de poser nos questions, nos préoccupations, puis d'émettre des recommandations spécifiques.

1860

C'est vraiment du cas par cas dans ce cas-là, on peut avoir des recommandations générales comme dans un mémoire aujourd'hui, mais vraiment au cas par cas pour des projets en particulier.

PAR LA COMMISSAIRE :

1865

Et en général, vous diriez que les relations sont de quelle nature, est-ce qu'elles sont bonnes, est-ce que vous avez l'information que vous souhaitez? Comment ça se passe? Est-ce que c'est enrichissant mutuellement, ça apporte? Au cas par cas s'entend, mais si on fait une moyenne?

1870

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Je dirais que globalement, l'information, oui, effectivement au cas par cas, ça dépend des projets qui sont suivis.

1875

Dernièrement, on a entendu le cas de Québec Lithium, du non-versement de la garantie puis de l'arrêt de ses fonctions, c'est quelque chose qui n'avait pas été discuté au niveau du comité de suivi, je n'y suis pas personnellement, mais on peut avoir quelques rapporteurs aussi qui nous font part des discussions, et c'est le genre d'information qui n'avait jamais circulé, en tout cas à ma connaissance, sur ce comité-là.

1880

Donc il y a toujours des non-dits, des points qui ne sont pas forcément discutés au comité de suivi, qui n'apportent pas forcément toujours la transparence voulue.

1885

PAR LA COMMISSAIRE :

En fait, il y a cet aspect-là, et on vous remercie de nous le transmettre comme information, mais ça pourrait être aussi dans l'autre sens. C'est-à-dire, si vous suivez des mines, si vous avez la possibilité de faire des échanges sur le suivi de certains types de mines à ciel ouvert, comme il y a dans votre région, est-ce que cette participation-là vous permet de vous rassurer sur la qualité par exemple des émissions de poussière, puis des moyens qui sont mis?

1890

Est-ce que c'est des informations qui sont en mesure de vous rassurer ou si le fait de voir comment ça se passe, ça change votre degré de certitude sur la capacité de gérer les mines?

1895

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1900 En fait, ce que je devrais peut-être préciser tout de suite, c'est que les comités de suivi, souvent, sont mis en place avant que le projet minier débute. Donc une fois qu'il est mis en place, ça peut dépendre, il y a des comités de suivi qui vont poursuivre et puis d'autres, non. Donc c'est pas toujours évident d'avoir l'information. Souvent, c'est davantage le ministère de l'Environnement qui va avoir cette information-là de suivi des poussières. Nous, nous ne l'avons pas particulièrement à ce moment-là.

1905 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Merci pour ma part de votre témoignage.

PAR LE COMMISSAIRE :

1910 Comme vous faites référence aux préoccupations sociales – bien, vous avez dit, la population craint l'uranium. Je pense que je vous cite dans ces termes-là.

1915 Est-ce qu'à votre connaissance, vous ou un organisme ou une organisation a réalisé un sondage pour voir ce que les gens, quelles sont les préoccupations des gens et si les gens sont vraiment préoccupés et à quel niveau?

Ou vous traduisez des interventions qui vous sont faites directement?

1920 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

1925 Il n'y a pas eu clairement de sondage de réalisé, puis c'est plutôt les interventions que j'ai entendues en suivant les travaux de la Commission, puis également pour le projet de terres rares au Témiscamingue, c'est des aspects qu'on entend quand même assez souvent.

Donc c'est plus des faits qui nous sont rapportés plutôt que des sondages. Un sondage systématique qui aurait pu être produit, non, à ma connaissance, il n'y en a pas eu de fait.

PAR LE COMMISSAIRE :

1930 Et puisque vous avez suivi les travaux de la Commission, est-ce que vous estimez, en gros, que les informations qui ont été rendues maintenant disponibles par la deuxième phase des travaux de la Commission vous ont permis d'asseoir de façon plus certaine votre position?

1935 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Oui, tout à fait. En lisant la majorité de la documentation puis en s'informant au niveau du comité, le Regroupement national, ça nous a conforté dans notre position, puis dans les recommandations, nous les avons déjà à la base. Parce que c'est ça, il y a déjà eu un mémoire de produit sur le nucléaire, donc on s'en était quelque peu inspiré pour produire ce mémoire-là.

1940

Mais c'est ça, la documentation...

PAR LE COMMISSAIRE :

1945

Mais ce mémoire avait été – corrigez-moi – mais ce mémoire avait été produit avant la deuxième phase des travaux de la Commission?

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1950

De quel mémoire vous parlez?

PAR LE COMMISSAIRE :

1955

Du mémoire dont vous parlez, qui vous a inspiré.

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1960

Du mémoire sur le nucléaire, oui, c'était avant les travaux de la Commission, puis même avant la première phase. C'était en 2009, si je ne me trompe pas.

PAR LE COMMISSAIRE :

1965

D'où ma question. Est-ce que les informations qui sont maintenant disponibles depuis les travaux de la deuxième phase vous ont permis d'avoir des informations nouvelles qui auraient pu moduler ou asseoir différemment ou conforter votre positionnement que vous traduisez dans votre mémoire?

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1970

Bien, cela a notamment inspiré la façon dont on a procédé par la méthodologie; donc avec la documentation, on a pu reprendre des arguments spécifiques de chacun des documents et les placer dans le tableau que nous avons produit en annexe.

1975 Donc selon des critères et puis des notes, des cotes finalement qu'on a données à ces différents critères là. Donc oui, ça a servi à ce travail-là par exemple.

PAR LE COMMISSAIRE :

1980 Merci madame.

PAR LE PRÉSIDENT :

1985 Dites-moi, normalement un conseil régional de l'environnement regroupe des acteurs de différents milieux. Il peut y avoir des sociétés commerciales, industrielles, il peut y avoir des municipalités, des acteurs sociaux, des acteurs environnementaux.

Est-ce que c'est le cas chez vous?

1990 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Alors, notre conseil d'administration est majoritairement – majoritairement, les postes sont occupés par des sièges de groupes environnementaux.

1995 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord, c'est normal, c'est la moitié, ils disent, normalement, pour la composition.

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2000 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

2005 Et les autres acteurs, qui sont-ils?

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2010 Représentants de la santé, de la recherche, de l'éducation, des municipalités, et nous avons un membre coopté, donc qui peut venir de n'importe quel autre milieu.

PAR LE PRÉSIDENT :

Avez-vous des acteurs du secteur industriel ou minier?

2015 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Non.

2020 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que votre position a été adoptée par le conseil d'administration?

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2025 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

2030 Alors, mais je vais vous dire que ça m'a surpris un petit peu, parce que comme vous êtes une région minière, je m'attendais à ce qu'il y ait peut-être plus de bémols, que vous êtes plus habitués à ce type de production.

2035 Alors on a entendu dire en audience, nous, que les territoires nordiques ou les territoires dans les régions éloignées sont très grands, c'est très vaste, il y a de la place et qu'une mine, ça prend une toute petite place, finalement que ça touche pas beaucoup en termes d'impacts.

Vous qui vivez dans une région où il y en a quand même un bon nombre, qu'est-ce que vous pensez de ce type de jugement?

2040 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

2045 Bien, je vous avouerais qu'en circulant sur les routes principales ou même des chemins secondaires, il y a un réseau assez dense de chemins multiusages dans la région, donc le territoire est assez largement occupé, même si la population n'est pas conséquente. Le territoire est très occupé.

2050 Et l'impact de l'industrie minière, en tout cas, se fait notamment par les activités passées, on peut retrouver des sites désaffectés qui sont en voie ou qui attendent d'être restaurés. Mais je vous dirais que l'impact est quand même relatif à son territoire, comme vous le présentez.

En fait, je sais pas trop où vous voulez vraiment en venir avec cette question-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2055 Je veux en venir nulle part, je veux simplement savoir comment vous réagissez à l'affirmation que certains font en disant que des mines, c'est une toute petite tache dans le territoire qui a peu d'impacts.

2060 Dans votre région, il y en a des mines, alors je veux avoir le point de vue de quelqu'un d'une région comme ça, pour voir à quoi ça correspond, qu'est-ce que vous pensez de quelque chose qui porte un jugement comme ça?

Est-ce que c'est vrai que ça a si peu d'impacts globalement? C'est ça que ça veut dire.

2065 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

2070 D'accord. Bien en fait, l'impact – c'est sûr que peut-être sur une empreinte vraiment, quand on considère juste les impacts du site minier en tant que tel, on pourrait considérer que l'impact est très local. Cependant, quand on prend en compte l'ensemble des externalités, donc la circulation, les camions qui approvisionnent ou qui amènent, qui renvoient du minerai, l'impact est plus global et puis peut se faire ressentir à l'échelle régionale, l'échelle provinciale également.

PAR LE PRÉSIDENT :

2075 Et l'impact global de la pollution et de la pollution toxique, est-ce qu'il est important ou marginal?

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2080 Bien, là encore, j'aurais peut-être pas les informations assez précises en termes de qualité de l'air pour répondre à cette question-là. Mais hier, j'ai entendu justement une intervention sur une étude, le lièvre d'Amérique qui était consommé par les Premières Nations, donc il y avait eu une étude de contamination aux métaux lourds.

2085 Et effectivement, même si la fonderie – ah, je prenais cet exemple-là, c'est ce qui était présenté dans cette présentation-là – la fonderie Horne émet chaque année plusieurs tonnes de métaux lourds. Simplement après pour le lièvre, il se retrouvait pas forcément bioaccumulé d'une manière significative qui pourrait être dangereuse pour les populations.

2090 En revanche, ça pouvait être bien différent, la présentation pour l'orignal, au niveau notamment quand on mange le foie ou les reins, des parties du corps où ça bioaccumule davantage.

PAR LE PRÉSIDENT :

2095

D'accord. Ça met fin à mes questions.

Écoutez, il nous reste à vous remercier de votre participation et de votre contribution à ce débat. On vous remercie et on va passer au prochain intervenant.

2100

Merci madame.

On fait une pause maintenant? Bon d'accord. Allons-y pour la pause!

2105

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2110

**REPRISE DE LA SÉANCE
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA GASPÉSIE
ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (Par Skype)**

2115 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors mesdames et messieurs, on reprend! Et on se met en contact, d'après ce que j'ai compris, avec monsieur Yanick Desbiens du CRE des Îles-de-la-Madeleine. Est-ce qu'il est en ligne?

2120 **PAR M. YANICK DESBIENS :**

Oui. Est-ce que vous m'entendez bien?

2125 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous nous entendez, monsieur Desbiens?

2130 **PAR M. YANICK DESBIENS :**

Moi, je vous entends. Est-ce que vous, vous m'entendez?

2135 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais on ne vous voit pas.

PAR M. YANICK DESBIENS :

2140 Non, j'ai un petit pépin, désolé de ne pas être avec vous en image, mais j'ai un pépin avec ma caméra malheureusement.

Alors je vais donc procéder!

2145 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui.

PAR M. YANICK DESBIENS :

2150 Je me présente, Yanick Desbiens. C'est le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine auquel je référerai dorénavant comme le CREGÎM.

Je vais d'abord faire une très brève présentation de l'organisme.

2155 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne «Le CREGÎM...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 3^e picot, «... ressources naturelles...»)

PAR LE PRÉSIDENT :

2160

Monsieur Desbiens, vous parlez trop près du micro, ça fait des drôles de bruits! Si vous pouviez vous éloigner juste un petit peu et parler peut-être un petit peu plus fort pour compenser, ça irait très bien.

2165 **PAR M. YANICK DESBIENS :**

Est-ce que comme ça, ça vous semble mieux?

PAR LE PRÉSIDENT :

2170

Oui, c'est mieux. Allez-y.

PAR M. YANICK DESBIENS :

2175 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, milieu, «Nos 5 axes de priorité»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, milieu «Nos 5 axes de priorité», fin)

2180 Nous faisons aussi partie du réseau des seize (16) conseils régionaux de l'environnement qui est chapeauté par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, le RNCREQ.

Je vais donc tout de suite enchaîner avec nos préoccupations à caractère régional dans le dossier filière uranifère!

2185

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Le ministère...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 4^e paragraphe, dernière ligne, «... le projet.»)

2190 Toutefois, puisqu'il y a une présence importante de radon en Gaspésie, en fait on dit que
c'est la région où il y a le plus de radon dans les habitations, il est probable que cette présence de
radon, parce qu'elle constitue un signe potentiel d'uranium, peut éventuellement attirer d'autres
compagnies minières à mener des travaux d'exploration et, si évidemment les indices s'avèrent
profitables, des travaux d'exploitation d'uranium.

2195 En raison de la configuration du bassin versant de la baie des Chaleurs, toute activité
minière qui pourrait générer des déchets radioactifs, donc présents pour le très long terme, fera en
sorte qu'une éventuelle contamination viendrait affecter négativement non seulement les cours
d'eau mais éventuellement la baie des Chaleurs elle-même qui, rappelons-le, est un plan d'eau qui
est quand même frontalier avec le Nouveau-Brunswick.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Le contexte...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... de cette baie.»)

2205 Ça, c'était donc les préoccupations régionales.

 Je vais, sans vouloir réciter les trente-trois (33) pages du mémoire évidemment qui, pour la
plus grande partie, reprend les éléments de celui qui est présenté par notre regroupement national!

2210 Au niveau des préoccupations générales, je vais simplement me permettre de réitérer que le
développement de la filière uranifère au Québec apparaît clairement en conflit avec la quasi-totalité
des seize (16) principes qui sont enchâssés dans la Loi sur le développement durable,
particulièrement pour ce qui est des principes de santé et de qualité de vie, d'équité et solidarité
2215 sociale, de protection de l'environnement, de précaution et même, avec le principe d'efficacité
économique.

 Pour ces raisons, nous recommandons, à l'instar du RNCREQ, que les risques et les
dangers inhérents, donc nous sommes d'avis que les risques et les dangers inhérents au
2220 développement des mines d'uranium au Québec vont à l'encontre des principes du développement
durable et à l'encontre de l'intérêt des générations futures.

 Par conséquent, nous demandons au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire sur
l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur l'ensemble du territoire québécois.

2225 Ça complète. Évidemment, il y a beaucoup plus de détails dans le mémoire qui est déposé,
c'était un résumé des positions particulièrement au niveau régional.

PAR LE PRÉSIDENT :

2230 Parfait. Vous êtes prêt à ce qu'on passe à la période de questions?

PAR M. YANICK DESBIENS :

2235 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

2240 Vous évoquez dans votre mémoire la pertinence d'un mécanisme de consultation entre le Québec et le Nouveau-Brunswick en matière environnementale.

2245 Tout à l'heure, on a parlé à quelqu'un de votre région qui disait un peu la même chose, et je lui soulignais que normalement, lorsqu'il y a des impacts transfrontaliers dans un dossier environnemental, la constitution veut qu'à ce moment-là, il relève automatiquement d'Ottawa, du gouvernement fédéral je dois dire.

2250 Vous, vous proposez un mécanisme de consultation de province à province. Est-ce qu'il y a déjà eu des précédents? Est-ce qu'il y a déjà eu des consultations environnementales, je dirais bipartites dans votre région?

PAR M. YANICK DESBIENS :

2255 Dans la région, des consultations pas tenues par les gouvernements, à ma connaissance. Par contre, au niveau de mouvements de coalition, il y a eu quand même plusieurs exemples.

2260 On a eu des collaborations entre les gens de la Gaspésie et du Nouveau-Brunswick, outre le dossier de l'uranium, particulièrement sur un dossier d'incinérateur du côté du Nouveau-Brunswick où il y a eu quand même une relation. Mais c'était pas un comité gouvernemental.

PAR LE PRÉSIDENT :

2265 D'accord. Donc vous connaissez pas de précédents où les deux (2) gouvernements se sont mis ensemble pour évaluer un projet?

PAR M. YANICK DESBIENS :

2265 Non, pas à ce moment-ci, j'ai pas d'exemple.

PAR LE PRÉSIDENT :

2270 Vous dites question de bon voisinage, un mécanisme de consultation devrait être mis en place, vous pensez à un mécanisme de consultation?

Est-ce que vous entendez le même bruit que nous sur la ligne?

2275 **PAR M. YANICK DESBIENS :**

Non, non, j'entends pas de bruit.

PAR LE PRÉSIDENT :

2280 Ah! Ah, c'est parce qu'il y a quelqu'un qui essaie d'appeler sur la ligne, OK! On peut peut-être l'appeler avec cellulaire pour lui dire de ne pas appeler!

On s'excuse pour ce petit intermède pas très musical!

2285 Mais bon, on va revenir à la question. À propos de ces mécanismes de consultation, vous, vous dites, on a déjà fait, au niveau des groupes, au niveau, on pourrait dire des OSBL, mais est-ce que vous souhaitez que ça se fasse au niveau gouvernemental?

2290 **PAR M. YANICK DESBIENS :**

2295 Pour les impacts qui pourraient vraiment traverser la frontière, parce que si on parle de certaines industries, particulièrement celle de l'uranium, en raison du très long terme qui fait que les effets à long terme passeraient par les bassins versants et ils iraient effectivement dans la baie des Chaleurs. On a les industries de la pêche, on a les industries du tourisme qui sont des industries implantées dans les deux (2) régions, donc du côté québécois en Gaspésie et du côté du Nouveau-Brunswick.

2300 Évidemment des enjeux communs, donc oui, on souhaiterait que pour tous les développements qui pourraient impacter l'autre côté de la frontière, il y ait un comité qui soit mis sur pied, non seulement pour le cas de l'uranium, mais pour l'ensemble des opérations.

PAR LE PRÉSIDENT :

2305 Quand il a été question d'un incinérateur dans votre région, dans la baie des Chaleurs, est-ce qu'il y a eu une consultation de l'autre côté de la frontière?

PAR M. YANICK DESBIENS :

2310 Il y avait, oui, plusieurs mouvements, effectivement. Je dirais que le mouvement peut-être le plus marqué, l'incinérateur, le projet était du côté du Nouveau-Brunswick à ce moment-là.

2315 Donc je dirais qu'il y a une opposition qui est partie peut-être un peu plus de la Gaspésie, mais qui s'est rapidement transportée l'autre côté, et il y avait une coalition d'organismes qui avait été formée à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2320 Mais est-ce que le Nouveau-Brunswick a consulté aussi les gens du Québec à ce moment-là?

PAR M. YANICK DESBIENS :

2325 À ma connaissance, le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne l'a pas fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

Pardon?

2330 **PAR M. YANICK DESBIENS :**

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas consulté les gens de la Gaspésie.

PAR LE PRÉSIDENT :

2335 D'accord. Ça va pour mes questions. Un instant, je vais vérifier auprès de mes collègues!

Madame Goyer, je lui passe la parole.

2340 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Bonjour. J'aimerais savoir si, dans votre région, les MRC et municipalités ont commencé à travailler sur les zones incompatibles avec les activités minières?

2345 En fait, c'est un des articles de la nouvelle loi qui va permettre aux municipalités d'exclure certains territoires de l'activité minière en démontrant le caractère particulier des usages dans ce coin-là.

Est-ce que cette réflexion a déjà été amorcée et commencée dans votre région?

2350 **PAR M. YANICK DESBIENS :**

Bien, c'est-à-dire que nous, évidemment, dans la région ici, il y a plusieurs visions qui sont évidemment confrontées, je vous dirais pas qu'il y a unanimité sur le sujet.

2355 Mais c'est effectivement des questions qui sont très importantes, puisque la presque totalité du territoire habité de la Gaspésie représente une zone qui est très peu propice à du développement minier ou industriel.

2360 Donc sachant que presque tout se passe le long du littoral, c'est évidemment des questions très importantes. Il y a beaucoup d'activités qui ont été faites, que ce soit par des MRC ou des municipalités ou la CRÉ ou même par des OSBL pour traiter de ces questions-là, mais ce n'est qu'un début, il n'y a pas de grandes avancées à ce moment-ci.

PAR LA COMMISSAIRE :

2365 La question qui suit, c'est : est-ce que les organismes de bassins versants sont impliqués dans cette réflexion-là et auquel cas où en êtes-vous?

PAR M. YANICK DESBIENS :

2370 Oui, bien, les organismes de bassins versants, évidemment, sont impliqués dans toutes les questions qui traitent...

PAR LA COMMISSAIRE :

2375 Les CRE aussi, je voulais dire le Conseil régional de l'environnement, je m'excuse!

PAR M. YANICK DESBIENS :

2380 Oui, dans le cas du Conseil régional de l'environnement. Nous évidemment, puisqu'on touche, je dirais la région administrative au complet ainsi que tous les enjeux environnementaux, on fait partie évidemment de tous les dossiers. Donc on analyse tous les projets. On n'en manque pas dans notre région à l'heure actuelle.

2385 Et c'est sûr qu'on est impliqué. Mais à l'heure actuelle, il n'y a pas de charte, si on veut. On a une Charte des paysages qui a été établie dans la région, donc qui vient quand même un peu mettre des balises.

2390 Par contre, cette charte-là ne tient pas compte de l'arrière-pays, donc des impacts et les sites. C'est vraiment au niveau des paysages, au niveau de contamination, donc il manque encore un certain mécanisme à notre avis.

PAR LA COMMISSAIRE :

2395 En fait, c'est ça que je voulais vous entendre, sur quels seront les aspects qui traitent de l'eau, par exemple, la protection de l'eau dans un des critères, pour exclure un territoire, est-ce que la réflexion va dans ce sens-là ou dans quel sens va-t-elle?

PAR M. YANICK DESBIENS :

2400 Vous voulez dire, vous dites la protection de l'eau par rapport à l'uranium?

PAR LA COMMISSAIRE :

2405 C'est-à-dire que si on doit délimiter des territoires exclus ou incompatibles avec l'activité minière, en termes de protection de l'eau, est-ce qu'il y a une réflexion qui va dans ce sens-là?

2410 En fait, c'est pour faire référence à ce que les gens de Pointe-à-la-Croix et Ristigouche nous ont témoigné surtout en première partie et encore le dernier intervenant, que pour pouvoir protéger l'eau, il va falloir trouver des mécanismes. Est-ce qu'on va utiliser le mécanisme de territoire incompatible?

C'était une réflexion dans ce sens-là.

PAR M. YANICK DESBIENS :

2415 Ce serait effectivement un des mécanismes qui peut être utilisé. Je dirais qu'il n'y a pas de mécanismes qui sont à première vue parfaits, donc on prend les outils dont on peut bénéficier, parfois des municipalités, parfois il y avait la Conférence régionale des élus.

2420 Mais c'est effectivement un des outils, tout comme la Charte des paysages qui pourrait être utilisée afin de préserver, par exemple, l'industrie touristique face à certains développements industriels.

PAR LA COMMISSAIRE :

2425

Mais en fait, est-ce qu'il y a une table de travail sur la question de l'incompatibilité des usages avec l'activité minière qui s'est mise en place ou on n'est pas rendu là encore dans la région?

2430

PAR M. YANICK DESBIENS :

À ma connaissance, il n'y a pas de table de travail à l'heure actuelle. S'il y avait un comité, c'était probablement la Conférence régionale des élus, tout comme la Charte des paysages, donc quelle forme ça prendrait dans le futur, c'est difficile à dire.

2435

PAR LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie. Pour moi, ça va.

2440

PAR LE COMMISSAIRE :

J'aurais juste une (1) ou deux (2) petites questions qui touchent le radon en Gaspésie.

2445

Vous avez indiqué que la problématique du radon caractérise pas mal tout le territoire de la Gaspésie. À votre connaissance, est-ce que les concentrations de radon dans certains endroits ont amené des municipalités à des interdictions de développement résidentiel?

PAR M. YANICK DESBIENS :

2450

Je sais pas s'il y a eu des interdictions de développement résidentiel, mais il y a eu beaucoup de travaux effectués, entre autres dans des écoles.

PAR LE COMMISSAIRE :

2455

Des travaux dans les écoles qui visent la mitigation?

PAR M. YANICK DESBIENS :

2460

Oui c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il y en a eu aussi, ça, ça nous a été rapporté, mais est-ce qu'il y en a eu aussi dans des secteurs résidentiels?

2465

PAR M. YANICK DESBIENS :

À l'heure actuelle, je ne sais pas s'il y a eu des interdictions, vous mentionnez?

2470

PAR LE COMMISSAIRE :

Non. J'ai commencé par vous demander s'il y avait eu, à votre connaissance, des interdictions de développement résidentiel. Vous m'avez dit qu'à votre connaissance, ce qu'il y a eu, il y a eu des démarches de mitigation pour réduire les concentrations de radon dans certaines écoles. C'est bien ça?

2475

PAR M. YANICK DESBIENS :

Oui, c'est ça.

2480

PAR LE COMMISSAIRE :

Donc je vous ai demandé s'il y avait aussi des problématiques dans des secteurs résidentiels?

2485

PAR M. YANICK DESBIENS :

Alors la présence de radon est généralisée sur le territoire, mais on parle pas de problématiques qui ont été, par exemple, qui ont nécessité des exclusions de zone.

2490

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord, merci.

2495

PAR LE PRÉSIDENT :

Une dernière question de ma part, si vous permettez!

2500

J'aimerais comprendre quelles sont les similitudes et les différences quant à votre position sur deux (2) dossiers où il est question d'exploration et d'exploitation, c'est-à-dire dans votre région,

le pétrole et l'uranium. Est-ce que c'est les mêmes positions ou s'il y a des différences entre les deux?

PAR M. YANICK DESBIENS :

2505

Les positions se ressemblent, mais il y a une différence qui est quand même majeure.

C'est qu'au niveau de l'uranium, en raison de la durée dans le temps de la contamination, ce qu'on demande, c'est un moratoire permanent.

2510

Évidemment, les technologies dans l'industrie du pétrole, des méthodes pourraient dans l'avenir être plus sûres, être plus validées, qui pourraient peut-être arriver à changer nos positions dans l'avenir si une sécurité pouvait être vraiment démontrée.

2515

À l'heure actuelle, nous ne pensons pas que c'est le cas, donc nous nous opposons également à cette industrie-là sur le territoire.

Par contre, au niveau de l'uranium, en vertu du très long terme que représentent les déchets radioactifs, il s'agit d'une position où on demande un moratoire qui serait permanent, donc une position qui serait irrévocable.

2520

PAR LE PRÉSIDENT :

Et avez-vous l'impression que votre position est partagée, a une forte résonance dans la population? Est-ce que dans une région où quand même il y a un taux de chômage assez élevé, il n'y aurait pas une vision d'accueil assez forte vis-à-vis une telle industrie?

2525

PAR M. YANICK DESBIENS :

Je dirais que probablement qu'il y a des disparités entre les secteurs de la région. Mais par contre, si on parle au niveau du taux de chômage, il faut quand même noter que les deux (2) industries qui font vivre la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine actuellement sont le tourisme et la pêche. Donc tout développement qui vient mettre en péril les acquis de ces industries-là peut devenir relativement plus nuisible que bénéfique au niveau économique également.

2530

2535

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord, je comprends.

2540 Alors écoutez, il nous reste à vous remercier. Je crois que mes collègues ont épuisé leurs questions, ça va?

2545 Alors il nous reste à vous remercier de votre participation, d'avoir présenté un mémoire et surtout de vous être rendu disponible comme ça un vendredi après-midi, afin qu'on puisse vous poser des questions et vous écouter là-dessus.

PAR M. YANICK DESBIENS :

2550 Je vous remercie de m'avoir donné l'opportunité de présenter le mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors merci et au revoir.

2555

ACTION BORÉALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (Par Skype)

PAR LE PRÉSIDENT :

2560

Alors on va entendre le prochain intervenant qui est monsieur Henri Jacob, je crois. Est-ce que monsieur Jacob est en ligne?

Bonjour monsieur Jacob. Est-ce que vous nous entendez?

2565

PAR M. HENRI JACOB :

Oui, je vous entends très bien, et vous?

2570

PAR LE PRÉSIDENT :

On vous entend bien, mais peut-être que le son est un petit peu trop fort! Ça va aller, bon.

Bienvenue et merci de vous être rendu disponible comme ça cet après-midi.

2575

Vous pouvez y aller pour présenter votre mémoire, si vous voulez bien.

PAR M. HENRI JACOB :

2580 D'abord, je voudrais remercier la Commission de pouvoir nous permettre de participer à distance comme ça, c'est très apprécié. Je vous souhaite la bienvenue à distance en Abitibi-Témiscamingue!

PAR LE PRÉSIDENT :

2585
Merci.

PAR M. HENRI JACOB :

2590 D'abord me présenter! Mon nom, c'est Henri Jacob, je suis président de l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue. Je milite en environnement depuis 1972, donc j'ai quarante-deux (42) ans de militantisme.

2595 Naturellement, ici en Abitibi, la question minière nous touche particulièrement, puisque alentour de moi, dans un espace de cent kilomètres (100 km), il y a eu plus d'une centaine de mines qui ont ouvert et fermé, certaines avec des conséquences assez néfastes pour notre environnement.

2600 L'Action boréale est née en l'an 2000; différentes personnes se sont réunies pour essayer de trouver le moyen de protéger des territoires en Abitibi-Témiscamingue. Quand on a commencé, il y avait point cinq pour cent (0,5 %) du territoire qui était protégé, maintenant on est rendu à huit point six (8,6 %) et on se débat comme des diables dans l'eau bénite pour essayer de se rendre à douze pour cent (12 %) qui est la norme pour le ministère de l'Environnement qui doit se rendre à douze pour cent (12 %).

2605 Un de nos gros problèmes, naturellement c'est les mines, puisque tout territoire qui est claimé ne peut devenir même une proposition d'aire protégée, peu importe ce qu'il contient comme biodiversité.

2610 Donc c'est pour ça que la question minière nous touche particulièrement ici. Quarante pour cent (40 %) de notre territoire de l'Abitibi est sous claims miniers, ça veut dire quarante pour cent (40 %) que tu peux pas proposer pour devenir des aires protégées, ce qui est un peu un gros inconvénient.

2615 L'Action boréale veut sensibiliser la population aux différentes problématiques qu'il y a en Abitibi sur son développement que nous, nous croyons qui se fait d'une façon un peu à l'ancienne,

c'est-à-dire toute proposition de développement qui soit minière ou forestière est acceptée presque sans questionnement.

2620 On a plus de huit cents (800) membres présentement, membres de l'Action boréale, et on milite sans aucune subvention, sans aucune espèce d'argent qui nous vient, donc on n'a pas les mains attachées ni avec les gouvernements ni avec des fonds qui pourraient venir de compagnies, de l'extérieur.

2625 Ceci étant dit, pour arriver au mémoire! Naturellement, comme je vous dis, on a une expérience un peu sur l'exploitation minière et les problèmes qui en résultent, surtout après la fermeture des mines. Même si on dit que c'est un problème de l'ancien temps, qu'il faudrait pas parler du passé, on a des expériences en l'an 2000, comme la mine Sigma qui a été vendue deux (2) fois à des juniors avec de grosses subventions gouvernementales, pourrait être encore aujourd'hui abandonnée.

2630 On parle de centaines de kilomètres carrés de territoire, juste pour la Sigma, qui se trouvent un parc à résidus qui malheureusement va nous revenir.

2635 Sur le un point deux milliard (1,2 G \$) que le gouvernement évalue que ça coûte pour la restauration des parcs à résidus, bien, la moitié se trouve probablement en Abitibi. Ça fait que vous comprenez qu'on a une certaine réticence, peu importe le type de mine, quand ça ouvre et qu'ils nous disent qu'il n'y aura pas de problème. Encore voilà à deux (2) mois, la mine Québec Lithium qui a ouvert voilà deux (2) ans vient de fermer, et on a appris qu'elle a payé aucune redevance au gouvernement ni pour la restauration, ni pour sa fermeture. Elle a simplement déclaré faillite. Donc c'est pas des problèmes d'ancien temps.

2645 Dans le cas des mines d'uranium, ce qui à notre avis est encore plus dommageable, c'est que les résidus, on parle de quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) du matériel que tu sors de la mine, quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de ce matériel-là, ce sont des résidus, c'est de la roche qui est sortie et qui est mise en contact avec l'air, avec l'eau, et ce sont en plus d'être des métaux lourds, on se retrouve avec des produits qui sont radioactifs. Et on sait que ça peut être transporté par l'eau et par l'air, donc sur de grandes distances.

2650 On a même entendu dire que même l'accident nucléaire qui s'est passé à Tchernobyl il y a quelques décennies, il y a eu des impacts, bien, mineurs naturellement, mais dans le nord du Québec. Donc ça reste pas sur place, la radioactivité.

2655 Nous, ce qui nous touche particulièrement, comme on dit, c'est qu'ici au Québec, on pense pas qu'on a besoin de ce matériel-là présentement.

2660 Puis comme on ne sait pas quoi faire avec les résidus, on va se retrouver avec des résidus, puis ils vont être redonnés à nos enfants et à nos petits-enfants. Puis comme on voit ce qui s'est passé dans le passé, puis ce qui se passe présentement avec les résidus qui sont non radioactifs présentement, bien, on a un gros frisson quand on parle de résidus radioactifs qui seraient remis dans l'environnement.

Ça fait que je vais arriver tout de suite au résumé des risques!

2665 Nous autres, on pense que le mines d'uranium, il y a des risques de contamination toxicologique et radiologique très importants.

2670 Pour chaque tonne de minerai extrait, des milliers de tonnes de déchets miniers sont générés. C'est à peu près quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de déchets pour un pour cent (1 %), dans le meilleur des cas.

2675 Quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de la radioactivité du minerai exploité demeure dans les déchets miniers, dans la roche qui reste sur notre territoire. Et on sait que c'est pour des milliers et des dizaines de milliers d'années que c'est radioactif.

2680 Il n'existe pas de méthode connue encore qui a été éprouvée pour ni légiférer ni gérer les sites de résidus à long terme. Ce qui nous donne un peu froid aussi dans le dos ici en Abitibi, c'est qu'on sait que l'industrie nucléaire Canada a déjà fait des recherches pour savoir s'ils pouvaient enfouir les résidus dans les mines; même si ça a été abandonné, on reste avec une crainte que ça peut toujours revenir, puisqu'on s'aperçoit que les gouvernements changent, puis souvent les lois changent et les règles changent avec les gouvernements.

2685 Puis même une mine moderne, des plus modernes, une mine d'uranium ne fait pas exception, c'est pas à l'abri de défaillance et c'est pas à l'abri de dépassement de coûts. Un exemple, la mine à Malartic qui est à dix kilomètres (10 km) d'où je vous parle, il y a eu mille deux cents (1 200) plaintes d'enregistrées. Il y a eu cent trente cinq (135) constats d'infraction, donc reconnues, des infractions, pour une mine moderne, une des plus modernes qu'on dit au monde. Et jusqu'à date, puis on a vérifié, il y a eu trois (3) amendes qui ont été payées pour un grand total de dix mille dollars (10 000 \$).

2690 Donc ça vous dit qu'on n'est pas en train de les mettre, les amendes sont pas en train de faire faire banqueroute à ces mines-là qui vont générer des milliards de profit.

2695 Ça fait que pour la question des mines d'uranium, on pense que c'est un peu la même chose. On sait pas quoi faire avec les résidus, mais on sait probablement qu'on va en hériter, les générations futures vont avoir à vivre avec ça.

Comme on n'en a pas de besoin, d'ailleurs comme l'or, on pense qu'il faudrait garder un moratoire en permanence ou du moins jusque pendant qu'on trouve le moyen d'utiliser ça de façon sécuritaire et savoir comment gérer les résidus.

2700

On pense qu'on doit pas mettre la santé des générations futures en danger avec des exploitations qui devraient rapporter simplement à quelques individus, à quelques conglomerats, quelques compagnies. On pense que c'est plus important pour nous de garder un environnement sain pour nos enfants. On pense que c'est plus intéressant de leur léguer un territoire qu'ils pourront, eux, gérer à leur façon, et peut-être qu'eux autres pourront gérer l'uranium si jamais un jour ils ont la capacité technologique de le faire.

2705

Sur ce, bien, je vous laisse la place pour répondre à vos questions.

2710

PAR LE PRÉSIDENT :

On vous remercie. Alors je vais passer la parole à mes collègues! Michèle, voulez-vous commencer?

2715

PAR LA COMMISSAIRE :

Un peu comme j'ai posé la question aux organismes de bassins et à certains CRE, est-ce que des organismes comme le vôtre, tout en étant complètement indépendants sur le plan du financement, sont appelés à travailler avec les compagnies minières au sein de comités de suivi ou au sein de comités d'amélioration des pratiques?

2720

PAR M. HENRI JACOB :

Oui madame la Commissaire. Personnellement, je travaille sur la Commission des ressources naturelles de l'Abitibi-Témiscamingue depuis 1986, je suis un des plus vieux commissaires en âge et en temps passé sur la Commission.

2725

Je travaille aussi, on a mis sur pied des comités, l'Action boréale a mis des comités sur pied où des minières, l'Association de prospection minière, l'Association, dont deux (2) grandes minières avec Agnico Eagle et Wesdome siègent avec nous pour essayer de développer des techniques d'exploration qui seraient plus « softs » sur le territoire, puis on parle de mines de métaux, on parle pas de mines d'uranium.

2730

Mais on travaille avec des compagnies. Et on a, je pense, en général, on a une bonne relation, même si on partage pas toujours le même point de vue. En général, quand les gens sont

2735

respectueux dans leur discours, bien, on est respectueux nous autres aussi; et quand les gens veulent qu'on participe à leurs rencontres.

2740 Je participe à à peu près tout ce qui s'appelle table de concertation. Ici alentour de Val-d'Or, dans les dernières deux (2) semaines, je pense que j'ai fait cinq (5) rencontres avec différentes compagnies minières pour discuter de l'exploitation et de la restauration.

PAR LA COMMISSAIRE :

2745 Vous venez de nous dire que vous travaillez avec certaines d'entre elles pour développer des méthodes d'exploration plus « softs », j'aimerais vous entendre sur les nouvelles et puis peut-être sur les anciennes, qu'est-ce qui faisait défaut dans les anciennes pratiques d'exploration puis vers où vont-elles?

2750 **PAR M. HENRI JACOB :**

2755 Bien en fait, il y a quelques années, avant que les gens commencent à s'inquiéter de ce qui se passait, les minières rentraient sur un terrain, autant un terrain privé qu'une terre de la Couronne, les terres publiques, avec la machinerie, avec ce qu'on appelle les drills, les foreuses, de la grosse machinerie souvent pour traîner les foreuses, rentrer sur notre terrain et pouvaient passer dans des cours d'eau facilement. S'en allaient sur le terrain, écrasaient les arbres, puis s'installaient.

2760 Ici, il y a deux (2) ans, on avait des sentiers de ski de fond juste en arrière ici, et il y a une minière, encore une fois, une compagnie d'exploration minière a utilisé les sentiers de ski de fond comme sentiers pour faciliter le déplacement de la drill.

2765 Et ça, c'était courant. Aujourd'hui, c'est pour ça qu'on s'est assis avec des minières, pour essayer de développer des normes un peu plus « softs », et ça a fonctionné dans le cas de mine Agnico Eagle et Wesdome qui ont accepté de modifier leurs pratiques.

2770 Sur le terrain, quand ils font de l'exploration, sur des terrains du moins qu'on travaille avec eux, ils s'entendent pour nous convoquer d'avance et on discute de la place où devrait passer la machine, à quelle période de l'année ils devraient passer et de quelle façon ils devraient faire.

Ça fait qu'on va souvent sur le terrain, puis on dit, bien oui, cette place-là, il n'y a pas de problème, il y a un vieux chemin, vous pouvez l'utiliser; ici il y a un cours d'eau, vous devez installer un ponceau, etc.

2775 Ça fait que c'est un peu le type de chose qu'on essaie de faire avec les compagnies, en attendant qu'il y ait une législation. Parce que la législation, présentement, protège pas l'environnement du tout.

PAR LA COMMISSAIRE :

2780 C'est très intéressant ce que vous nous apportez comme témoignage, d'autant qu'on sait que d'autres États, d'autres provinces ont des guides de bonnes pratiques pour le secteur de l'exploration.

2785 Ce que vous avez développé avec ces deux (2) entreprises-là, est-ce que ça va déboucher ou est-ce que ça a débouché sur des écrits, par exemple, des guides qui pourraient être mis à la portée de d'autres entreprises, pour que ça fasse école?

2790 Puis nous, bien évidemment, si vous avez quelque chose d'écrit de ces bonnes pratiques là, évidemment, la Commission serait très intéressée à les recevoir. Mais où en êtes-vous?

PAR M. HENRI JACOB :

2795 Bien en fait, c'est ça, c'est que là, avec le ministère de l'Environnement, avec la Direction anciennement du patrimoine écologique, je pense qu'aujourd'hui, ça s'appelle Écologie et Environnement, ils changent tout le temps de nom, avec le sous-ministre, on est en train de s'entendre pour justement officialiser les travaux qu'on a faits.

2800 À date, on avait eu deux (2) rencontres avec les compagnies que je vous ai nommées plus l'Association d'exploration minière et des gens du ministère de l'Environnement. Et ce qu'on veut naturellement, c'est élargir ça.

2805 Il y a à peu près trois (3) semaines, j'ai rencontré les représentants de la compagnie Agnico Eagle et on a même discuté du dossier de compensation quand ils ont soit à faire une mine dans un milieu humide, parce qu'il y a la loi qui oblige en théorie de compenser, soit de reconstruire un milieu humide ou d'investir ailleurs. C'est un peu dans ce sens-là qu'on est en contact avec la compagnie minière, et ça va probablement être dans leur étude d'impact dans le cas de la mine Osisko, dans l'agrandissement de la mine Osisko.

2810 Ça fait qu'on essaie de collaborer dans la mesure du possible avec les compagnies.

Je pourrais vous envoyer, je dirais, je sais pas comment dire, l'ébauche un peu du travail qu'on a fait, on peut vous envoyer ça, qui sont vraiment quelques normes de base sur lesquelles

2815 on s'entend à faire. Mais ça se fait beaucoup plus au cas par cas, parce que dépendamment du type de territoire qu'on se retrouve.

2820 Mais dans le cas des deux (2) minières, Agnico Eagle et Wesdome, on s'est bien entendus et les travaux ont été faits avec un minimum d'impacts. Il y a toujours un impact. Ici, en restant en Abitibi, on sait que même pour passer à pied dans le bois, souvent il faut que tu casses quelques petits arbres. Ça fait qu'on comprend que pour déplacer une drill, il faut que tu aies un impact. Mais il y a moyen de le faire, comme je vous dis, si tu vas, exemple, en hiver, ton impact est mille (1 000) fois moins important, parce que ton territoire, lui, le sol n'est pas impacté.

2825 Là-bas, c'est que les compagnies acceptent dans certains cas d'utiliser ce qu'on appelle de l'huile végétale plutôt que – COUPURE DU SON PAR SKYPE.

Ça fait qu'il y a une huile végétale – COUPURE DU SON PAR SKYPE.

2830 Et ça coûte pas plus cher aux compagnies – COUPURE DU SON PAR SKYPE – n'a pas eu de mauvaise presse avec nous autres. Des bouts, je pense que vous venez rouiller!

PAR LA COMMISSAIRE :

2835 En tout cas, ça serait très apprécié que vous nous envoyiez l'ébauche et on comprend que c'est préliminaire.

2840 J'aimerais savoir, est-ce que ça fait école – là, vous parlez de deux (2) compagnies, mais dans la région il y en a plusieurs compagnies d'exploration, plusieurs grandes compagnies minières, est-ce qu'il y a encore des délinquantes?

Qui répertorie celles qui ont des pratiques qui sont acceptables en exploration? Parce qu'on s'entend que c'est ce monde-là qui est peut-être le moins encadré pour le moment. La proportion de deux (2) grandes comme ça par rapport aux autres?

2845 **PAR M. HENRI JACOB :**

2850 En fait, c'est sûr que le problème des petites compagnies ou simplement les gens qui font de la spéculation, parce qu'il y a beaucoup de claims miniers et du jalonnement minier, c'est simplement de la spéculation. Les gens ne font pas de travaux, ils vont revendre à une compagnie.

C'est sûr qu'il y a encore beaucoup de problèmes, parce que ces gens-là avaient une pratique où c'était à peu près tout était permis, il y avait pas trop trop de règles.

2855 Ça fait que pour les grosses compagnies, c'est plus facile peut-être de faire un peu plus attention, de mettre des règles un peu plus encadrées; encadrer un peu plus le jobbeur. Mais pour les petits, souvent, bien, c'est parce que la question, il faut que tu y ailles rapidement pour que ça te coûte le moins cher possible. Et ceux-là sont souvent des délinquants qui sont plus durs à contrôler.

2860 Puis au Québec, bien, il faut pas se le cacher, le ministère de l'Environnement est censé être notre chien de garde. Moi, l'exemple que je donne, c'est un chien, mais il est édenté puis on lui a mis un collier antijappe pour pas qu'il mène de bruit! C'est un peu ce qu'on a l'impression au Ministère, puis c'est pas de la faute du ministère de l'Environnement.

2865 Le budget du ministère de l'Environnement, depuis à peu près dix (10) ans, nous, on prétendait que le budget de l'Environnement était de zéro point trois pour cent (0,3 %), et je me suis fait dire par un sous-ministre que pourquoi qu'il n'était pas contesté, c'est parce qu'on était plus haut que ce que c'est en réalité. Donc c'est moins que le zéro point trois pour cent (0,3 %), le budget de l'Environnement.

2870 Donc vous pouvez vous imaginer, eux qui ont la job d'être les inspecteurs, ne sont pas capables de faire la job. Donc on peut même pas, je dirais, on peut pas chialer après le ministère de l'Environnement. C'est après le gouvernement qui devrait, s'il est sérieux, de protéger et l'environnement et la population, il devrait donner les moyens à ses inspecteurs de faire la job.

2875 **PAR LA COMMISSAIRE :**

2880 Par curiosité, ce sera ma dernière question, j'en aurais plusieurs autres, mais l'actuel effectif d'inspecteurs dans le secteur minier, on parle même pas de mines d'uranium, dans le secteur minier actuel dans votre région, il y a combien d'inspecteurs pour couvrir la région, une des plus actives dans le monde minier du Québec? Vous avez combien d'inspecteurs chez vous? Si vous le savez bien sûr.

2885 **PAR M. HENRI JACOB :**

2890 Bien, je vous dirais, ce que j'ai réussi à savoir, puis il faudrait le demander au ministère de l'Environnement, c'est très très difficile de poser cette question-là au ministère de l'Environnement; ils nous racontent qu'il peut y avoir peut-être dix (10) personnes, mais certaines personnes font deux (2) heures par semaine, d'autres vont en faire cinq (5), mais au total, ce qu'on a pu, nous, calculer, et ça reste que c'est un calcul qu'on fait avec le peu de données qu'on peut recevoir du Ministère, c'est à peu près deux point cinq (2,5) inspecteurs pour la région qu'on évalue.

2895 J'aimerais bien ça que le Ministère nous contredise et qu'il nous dise exactement c'est quoi les effectifs qu'il a ici en Abitibi.

2900 Pour avoir fait quelques plaintes, je peux vous dire que c'est très très long avant que quelqu'un puisse se déplacer sur le territoire. Et il n'y a pas si longtemps, le Ministère appelait la compagnie avant d'y aller, pour être sûr qu'il arrive sur le territoire en même temps. Donc souvent, bien, le tuyau coulait moins quand il arrivait.

PAR LA COMMISSAIRE :

D'accord. On pourra poser la question, je vous remercie.

2905 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Jacob, vous avez parlé d'un moratoire permanent. Permanent jusqu'à ce qu'on sache comment gérer les résidus.

2910 Alors qui dirait qu'on est prêt à gérer des résidus uranifères, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère de l'Environnement, qui?

PAR M. HENRI JACOB :

2915 Bien, c'est la grande question. C'est que jusqu'à date, tout ce qu'on voit, toutes les recherches qu'on fait à tous les ministères qu'on contacte, toutes les industries qu'on contacte, personne est encore capable de nous trouver la méthode.

2920 La seule méthode que j'ai entendu dire qui semblait techniquement qui pourrait se faire mais qui serait excessivement dangereuse et coûteuse, ce serait d'envoyer les résidus au soleil, puisque le soleil, c'est une réaction nucléaire!

2925 Mais on peut s'imaginer que, un, ça coûte très cher et deux, ce serait excessivement dangereux pour la partie qui se passe avant la sortie de l'atmosphère.

2930 Donc c'est tant qu'on n'aura pas trouvé un moyen sécuritaire. Jusqu'à date, toutes les méthodes qu'on a cherchées, soit à l'enfouissement dans les sols, parce que quand on est venu ici en Abitibi, on s'est aperçu que toutes les galeries, même celles à deux kilomètres (2 km), l'eau s'infiltrait. Donc encore là, c'est pas sécuritaire, même si on a l'impression – COUPURE DU SON
PAR SKYPE.

Je pense pas, bien, je suis convaincu, de ma vie je verrai pas ce système sécuritaire là, c'est pour ça que je pense que ça doit être les générations futures qui peut-être eux développeront ces stratégies-là.

2935

PAR LE PRÉSIDENT :

Là, vous avez dit que votre région accueille approximativement la moitié des mines du Québec. Est-ce que votre région a un taux de pollution comparable aux autres régions du Québec ou plus? Pouvez-vous nous donner une idée relative si vous avez une idée de ce portrait?

2940

PAR M. HENRI JACOB :

COUPURE DU SON PAR SKYPE. J'ai parlé qu'on avait probablement la moitié de tout ce qui s'appelle parcs à résidus miniers dangereux au Québec. Sûrement que les mines, sûrement qu'on n'a pas loin d'un cinquante pour cent (50 %) aussi.

2945

J'ai mal compris votre question, parce que ça l'a coupé à quelques reprises, pouvez-vous me la répéter?

2950

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. Par rapport aux autres régions industrielles qui n'ont pas de mines mais qui ont des industries, comment se compare la région de l'Abitibi-Témiscamingue? Est-ce que c'est une région qui est plus en santé au point de vue de la pollution que les autres régions ou moins en santé? Si on la compare aux autres régions, avez-vous déjà vu des chiffres là-dessus?

2955

PAR M. HENRI JACOB :

Oui, bien en fait, les chiffres que j'ai vus, c'était à une époque où le gouvernement du Québec, avant probablement que les ordinateurs soient performants, il y avait un groupe, je sais pas s'il existe encore, ça s'appelait GERLED au ministère de l'Environnement et qui faisait l'inventaire des sites toxiques au Québec.

2960

Il y avait trois (3) catégories : catégorie nocive pour la santé et l'environnement, nocive pour l'environnement et d'autres plus neutres.

2965

Et dans cette étude-là, on démontrait que l'Abitibi-Témiscamingue, surtout la partie Abitibi, c'était elle qui avait le plus de sites de catégorie 1, donc les catégories qui veulent dire dangereuses pour la santé et pour l'environnement.

2970

2975

Un exemple, il y a eu la mine Noranda qui durant des décennies a garroché du CO₂ et d'autres métaux lourds un peu dans l'atmosphère, ce qui causait ici, durant une trentaine d'années, on disait aux chasseurs de ne pas manger les abats de l'original parce qu'il y avait du cadmium. On a cru que ce cadmium-là diminuerait.

2980

Et cet automne, on a appris par le ministère de la Faune que malheureusement, on s'aperçoit que le taux de cadmium est encore très très élevé dans la direction des vents dominants. Donc ici Val-d'Or, on est sous Les vents dominants de Noranda, et les originaux, on a dit aux chasseurs, s'il vous plait, mangez pas trop d'abats d'original et les autres organes.

Donc ça, c'est le polluant par l'air.

2985

Il y a des rivières comme la rivière Bourlamaque qui est située à peu près à une quinzaine de kilomètres à l'est d'où je suis présentement, j'ai déjà ramassé des pH de deux (2) dans cette rivière-là. Je faisais des échantillonnages pour le ministère de l'Environnement à tous les mois, et on a eu des pH de deux (2) certains printemps où ce qu'il y avait une fonte rapide à cause qu'il y a deux (2) parcs à résidus chaque bord.

2990

Il semble que présentement, c'est en train de diminuer, c'est les dernières données qu'on m'a données.

2995

Mais il reste qu'on a plusieurs exemples de sites très très pollués, parce que malheureusement, c'est souvent les parcs à résidus de métaux lourds qui contaminent l'environnement plus que ceux qui sont un peu plus stériles. Et c'est ceux-là qui, exemple dans l'exploitation du cuivre, presque tout le temps, il y a des résidus comme ça.

3000

Et à l'époque, naturellement, cette exploitation-là, les résidus étaient juste empilés sur un tas, puis il y avait même pas de moyen de récupérer les eaux qui ruisselaient.

PAR LE PRÉSIDENT :

3005

En termes de comparaison, pour la pollution des métaux lourds, par exemple, est-ce que votre région, par rapport à des régions industrielles comme la vallée du Saint-Laurent, la région de Sorel où se trouvent beaucoup d'industries lourdes, est-ce que vous êtes à même de faire des comparaisons entre une région minière puis une région fortement industrielle? Avez-vous déjà vu des comparaisons dans les bilans industriels du ministère?

PAR M. HENRI JACOB :

3010

Les seuls bilans, c'est comme je vous dis, c'est avant qu'on ait accès aux ordinateurs, c'était avec GERLED et, à cette époque-là, c'était les années quatre-vingt, je pense que les documents, je pourrais vous trouver la source si ça vous intéresse de voir ça, ils prenaient site par site, ils faisaient toutes les régions. Et sur le général, on disait qu'un des sites – d'ailleurs, même la Société pour vaincre la pollution avait fait une carte à l'époque sur les sites les plus dangereux.

3015

Mais probablement qu'aujourd'hui, je dis ça sous toutes réserves, mais naturellement, comme la mine Noranda a diminué, puis c'était le plus gros pollueur au Québec, elle a diminué ses activités, et ils ont mis plusieurs filtres payés par nous autres, par le gouvernement puis nos taxes, bien, probablement qu'on n'est peut-être plus la région la plus polluée. Là, je vous dis ça sous toutes réserves, parce que j'ai pas les données ici.

3020

PAR LE PRÉSIDENT :

3025

D'accord. Vous avez travaillé avec des compagnies, donc vous nous avez fait état tout à l'heure de vos expériences de travail avec au moins deux (2) compagnies sur les méthodes d'exploration.

3030

Est-ce que vous participez aussi à des comités de suivi sur les opérations minières? Et là-dessus, quelle est la valeur de ces comités, quelle est leur efficacité et comment pourrait-on améliorer le travail?

PAR M. HENRI JACOB :

3035

En fait, non, je participe pas. J'ai participé aux prétravaux de ces comités de suivi là, je suis en contact avec des gens qui sont sur des comités de suivi.

3040

Il y a présentement, naturellement il y a le comité de suivi à Malartic qui existe, puis il y a une couple d'autres comités qui sont en train de se mettre en place.

Il y a à Launay qui va ouvrir le plus gros trou, c'est-à-dire cinq kilomètres (5 km) de long, lui, ils sont en train de mettre en place un comité.

3045

Mais malheureusement, les comités de suivi sont souvent formés de citoyens, puis les citoyens sont de bonne foi, mais ils auront pas la capacité d'analyser les données qu'on leur donne. Puis Malartic est un exemple patent.

3050

Les citoyens ne sont pas capables de faire de la contre-expertise et ils n'ont pas les moyens pour faire de la contre-expertise. Moi, je pense que s'il devrait y avoir un comité de suivi pour chaque mine, il devrait y en avoir un, mais il devrait absolument avoir les moyens d'avoir de l'argent qui vient de la mine pour faire la contre-expertise.

3055

Parce que quand on a un rapport d'un géologue ou un rapport d'un sismologue ou un rapport, peu importe le spécialiste, c'est impossible pour un simple citoyen d'analyser. Donc souvent, c'est la compagnie qui vous dit, bien, tout est beau, puis allez-y avec l'avance.

3060

Exemple, dans le cas de la mine Osisko, quand je vous parle du nombre d'infractions, les gens peuvent pas vérifier. La seule chose, c'est que même la compagnie, elle dit, bien, si nous autres, on a plus d'infractions, c'est parce qu'on a installé un piézomètre pas loin de la mine, donc c'est ça qui fait qu'on est capable de savoir qu'on a fait plus d'infractions.

3065

Au lieu de nous dire qu'ils vont essayer de faire mieux! Mais les gens n'ont même pas accès aux données du piézomètre. C'est la compagnie qui a accès au piézomètre et c'est elle qui envoie ça directement au ministère de l'Environnement.

PAR LA COMMISSAIRE :

3070

Là, vous mentionnez le cas de Malartic, mais des compagnies qui sont ouvertes comme celles avec lesquelles vous travaillez sur des documents d'amélioration des pratiques, est-ce qu'elles pourraient envisager de donner au comité de suivi des moyens de faire de l'expertise?

3075

C'est-à-dire, moi, j'ai déjà travaillé avec des gens qui étaient sur des comités et qui avaient les budgets venant des promoteurs pour engager à plein temps des experts et des gens qui faisaient des suivis. Ils étaient tellement transparents qu'ils étaient prêts à payer ces dépenses-là.

Est-ce que c'est une avenue que certaines compagnies pourraient trouver, accepter de faire?

PAR M. HENRI JACOB :

3080

Bien, oui, je pense qu'elles devraient. Les compagnies qui sont de bonne foi, je pense, oui, pourraient facilement donner un montant, mettre un montant en fiducie pour un comité de suivi, puis là-dedans devraient être incluses des parties pour de la contre-expertise, des gens indépendants qui pourraient analyser les données que la mine met à la disposition des comités de suivi. Je pense que ce serait une bonne pratique.

3085

3090 Et si j'ai bien compris, dans la loi, on est en train d'essayer, si la loi peut finir par être mise en place, la nouvelle Loi sur les mines, si j'ai bien compris, il y a une partie de ça qui a été suggéré sinon accepté par les différents ministères, du moins dans les trois (3) projets de loi que j'ai vus, c'était nommé explicitement, d'avoir les fonds nécessaires pour les comités de suivi, d'avoir de l'argent pour faire de la contre-expertise et pour faire de l'accompagnement aussi aux citoyens qui sont pris avec les industries qu'eux autres ont des moyens énormes.

3095 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Si vous permettez, une dernière question de ma part! Supposons qu'il y a un projet minier d'uranium qui se pointait dans votre région et qu'il y a une consultation publique, une audience publique là-dessus.

3100 Est-ce que vous trouveriez normal que le débat soit limité aux gens de la région qui sont touchés par ce projet ou si vous voyez la nécessité que des acteurs de d'autres régions du Québec qui auraient le goût de s'impliquer dans ce débat aient leur place à l'intérieur du débat? Ou si ça devrait se faire entre les personnes intéressées de la région?

3105 **PAR M. HENRI JACOB :**

Bien moi, je pense que, un, ça devrait être un débat ouvert où les gens qui ont soit un intérêt ou soit de la connaissance spécifique sur ces dossiers-là pourraient venir.

3110 Je veux juste vous noter qu'ici en Abitibi-Témiscamingue, avant que la mine ouvre à Malartic, il y a eu un regroupement de plusieurs organismes dont trois (3) syndicats, des gros syndicats, CSN, CEQ, SEUAT, et les groupes de citoyens qui ont demandé à la CRÉ, la Conférence régionale des élus, pour avoir un débat sur les mines à ciel ouvert, en collaboration avec la CRÉ.

3115 Mais nos élus ici ont toujours refusé qu'il se fasse un débat. Puis là, on parle même pas, on n'avait même pas parlé de dire on ferait venir des gens de l'extérieur.

3120 D'ailleurs, moi, je me suis fait accuser à plusieurs reprises d'être une personne du Plateau. Je suis né en Abitibi et j'ai passé juste une année à l'extérieur de l'Abitibi, puis je me suis fait traiter de quelqu'un qui venait du Plateau à Montréal.

3125 Mais pour répondre à votre question, moi, je pense que oui, les gens qui sont impactés directement devraient avoir un genre, une voix un peu plus forte, pourraient avoir un peu plus de place pour parler, mais j'exclurais aucunement les gens de l'extérieur, parce que souvent l'expertise, on ne l'a pas ici en région, il faut aller à l'extérieur.

Donc oui, ce serait ouvert aussi aux gens qui ont un intérêt ou qui ont une connaissance plus particulière de ces dossiers-là.

3130 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc ce que vous dites, c'est que l'apport des gens de l'extérieur peut aider les gens de la région à travailler le dossier?

3135 **PAR M. HENRI JACOB :**

3140 Bien, effectivement. C'est un peu essayer de voir les deux (2) côtés de la médaille. Parce que, vous savez, quand une minière arrive puis qu'elle arrive avec sa firme de consultation, avec tous ses spécialistes, puis les Power Point, puis les repas payés, puis tout ça, parce que je suis allé encore la semaine dernière où on nous a payé un repas, naturellement c'est facile d'influencer monsieur et madame qui n'ont pas de connaissance du tout dans le domaine et qui n'avaient pas d'intérêt tant qu'ils ne sont pas touchés directement par un dossier.

3145 Et à ce moment-là, c'est là qu'on a besoin de gens qui n'ont pas d'intérêt dans la compagnie pour pouvoir nous dire, oui c'est vrai ce que la compagnie dit ou non, ça, il faut mettre peut-être un peu des nuances ou c'est carrément faux.

3150 Sinon, la compagnie a beau jeu, puis c'est pas nécessairement parce qu'ils sont toujours de mauvaise foi. C'est que naturellement, un ingénieur, quand il te parle, bien, il faut que tu aies une petite notion scientifique pour être capable d'arriver même à comprendre. Puis assez souvent, ce qu'on voit souvent, bien, ça se polarise. Les gens sont totalement contre, des fois sans aucune espèce de raison, ou simplement par peur ou parce qu'ils ont entendu; et de l'autre côté, tu as les gens qui vont carrément ridiculiser toute personne qui pourrait avoir des craintes à exprimer.

3155 C'est pour ça que nous autres, on a toujours demandé d'essayer d'avoir des débats et que la population, si elle a les deux (2) côtés de la médaille, bien expliqués avec des gens qui sont reconnus appartenant, indépendants de la compagnie, bien là, les gens, je pense qu'à ce moment-là, pourront faire, pourront prendre une décision beaucoup plus éclairée, même si ça serait pas parfait.

3160 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Zayed, une question.

3165 **PAR LE COMMISSAIRE :**

En fait, j'aimerais que vous reveniez un peu sur votre approche, votre réponse quand vous avez répondu à mon collègue monsieur Francoeur que vous prônez ou vous êtes favorable à un débat ouvert, mais que les gens impactés pourraient avoir un peu plus de pouvoir, une voix plus forte.

3170 Je voulais vous demander, est-ce que de façon générale, lorsqu'il y a un projet, l'expérience m'a montré en tout cas dans les dossiers sur lesquels j'ai eu à travailler, que plus on élargit le périmètre, plus pour les projets qui sont considérés utilitaires socialement parlant, plus on élargit le périmètre, plus le niveau d'accueil ou l'adhésion va être plus grande, et plus vous restreignez le périmètre, plus le niveau d'adhésion va être ou le niveau de rejet va être plus grand, parce que finalement, les impacts seront plus grands.

3175 Alors on arrive dans des situations, par exemples, où une communauté, à titre hypothétique, de cinq cents (500) personnes, mille (1 000) personnes qui vivraient à un kilomètre (1 km) ou à un kilomètre et demi (1½ km) d'une minière et qui subirait l'essentiel des impacts serait nettement défavorable, mais en élargissant le périmètre, si le projet est jugé socialement intéressant au point de vue économique, évidemment cette communauté serait complètement noyée à travers un périmètre qui regrouperait une population dix (10) fois plus large.

3180 Quand vous parlez donc d'une pondération ou d'un poids plus fort qui serait dédié ou consacré à la communauté plus impactée, qu'est-ce que vous sous-tendez?

3185 **PAR M. HENRI JACOB :**

3190 Bien en fait, pour prendre le cas concret de Malartic, moi, je pense que les gens de Malartic, si on les avait accompagnés beaucoup plus qu'à ce moment-ci, je suis pas sûr, moi, qu'on aurait eu l'adhésion de la population comme là.

3195 Comme on a senti que la compagnie a eue au début.

3200 D'ailleurs, la dernière rencontre que je suis allé à Malartic il y a à peu près quoi, un mois et demi (1 ½), il y avait plus de soixante-quinze (75) résidents qui étaient là et les soixante-quinze (75) résidents étaient tous unanimes à dire que les impacts qu'ils ont eus n'étaient pas ce que la compagnie leur avait dit.

Ce que je veux dire par avoir peut-être, c'est avoir peut-être, les gens qui sont impactés plus directement devraient, sans nécessairement parler de compensation, mais qu'on les informe plus, puis peut-être qu'on fasse des rencontres un peu plus spéciales, parce qu'eux vont subir à court,

3205 moyen et long termes l'impact direct des effets négatifs quand il y a des effets négatifs d'un développement.

3210 Ce qui n'empêche pas d'avoir des gens peut-être, je donnerais pas, comment je vais dire, un peu ce que vous avez dit, je voudrais pas dire qu'il faudrait que toute la population du Québec vote sur une exploitation forestière qui se passe en Abitibi, même si les gens de certaines autres régions pourraient venir nous donner un coup de main pour l'information.

3215 Mais j'ai pas fait de calculs, puis je ne suis pas un scientifique pour arriver à dire, bien, tel pourcentage. Mais mettons s'il y avait un droit de vote, je dis ça à brûle-pourpoint, bien peut-être que le vote des gens qui sont impactés directement devrait peut-être avoir une valeur un peu plus grande, un peu plus grande, pas totale, mais un peu plus grande que celle des gens qui sont beaucoup plus loin ou qui n'ont pas d'impact direct du projet.

3220 Ce qui voudrait dire, exemple, pour les gens qui seraient près d'une mine qui va s'ouvrir, une mine d'uranium, exemple, qui est près d'une communauté autochtone qui serait peut-être un petit nombre de deux-trois cents (200-300) personnes, ces gens-là devraient avoir une plus grande écoute de la part des décideurs que les gens qui sont peut-être situés à Montréal. Sans nécessairement dire que les gens de Montréal n'ont pas un mot à dire sur le développement pareil.

3225 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'autres questions?

3230 Alors monsieur Jacob, il me reste à vous remercier de votre implication, et vous voyez qu'on a trouvé ça intéressant, on a dépassé notre temps. Alors on s'excuse de vous avoir retenu autant, mais soyez assuré que c'est utile à la Commission.

3235 Et vous n'oubliez pas de nous envoyer les documents que ma collègue Michèle Goyer vous a demandés tantôt en ce qui concerne l'exploration, si vous avez des normes ou des ententes sur la façon de minimiser ou plutôt de réduire les impacts environnementaux. Ce serait utile pour nos débats.

PAR M. HENRI JACOB :

3240 Bien, ça m'a fait plaisir, puis je vous remercie beaucoup de m'avoir permis de participer à l'audience à distance.

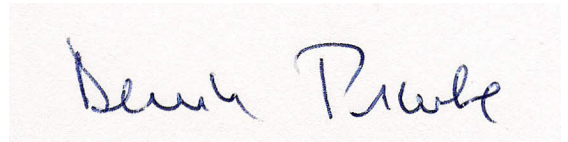
PAR LE PRÉSIDENT :

3245 Alors c'est très apprécié, on vous remercie et on vous souhaite une bonne fin de journée.

Alors sur ce, comme il n'y a pas d'autres intervenants, on va déclarer l'audience de Québec close et on va reprendre la semaine prochaine en territoire inuit.

3250 Alors merci à tout le monde de votre participation.

3255 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

A rectangular area containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

3260